



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Evaluation des observatoires du dialogue social de la région Auvergne Rhône Alpes

Annexe statistique

Fanny SOUTOUL
Avec l'appui de Myriam Chanet
Service Étude Statistique Évaluation
DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
- Février 2022 -

Réponses détaillées du questionnaire

Les personnes interrogées	4
Le profil des personnes répondantes	5
Les principaux sujets de travail des ODS.....	7
Question 1 : L'ODS répond-il aux objectifs de développement du DS dans les TPE définis par le législateur ?	13
Question 3 : Selon la loi, un ODS a pour finalité l'observation. comment l'ODS remplit-il cette mission ?.....	14
Question 4 : L'ODS a-t-il contribué au développement du DS dans les TPE par une observation construite de manière collégiale ?.....	15
Question 5 : La crise sanitaire a t-elle renforcé / freiné cette observation collégiale ?.....	16
Question 6 : Selon la loi, un ODS a pour finalité l'action. Comment l'ODS remplit-il cette mission auprès des entreprises ?	17
Question 7 : L'ODS a-t-il contribué au développement du DS dans les TPE par des actions mises en œuvre (ex : initiatives de l'ODS : colloque, étude, plaquette, webinaire, communication, site internet,...) ?.....	18
Question 8 : La crise sanitaire a t-elle renforcé/freiné la mise en oeuvre d'actions ?	19
Question 9 : L'ODS a-t-il produit une offre de service en direction des entreprises?	20
Question 10 : Selon vous, quelle perception les entreprises ont-elles de l'ODS ?	21
Question 11a : L'ODS a-t-il joué un rôle particulier pendant la crise sanitaire en termes de connaissances et d'expertise partagées ?.....	22
Question 11b : L'ODS a-t-il joué un rôle particulier pendant la crise sanitaire en matière d'offre de service aux entreprises ?	23
Question 14 : Y-a-t-il eu des freins à la production d'observations communes ?.....	24
Question 15 : Y-a-t-il eu des freins à la production de projets communs ?	26
Question 16 : Vis-à-vis des instances de DS des entreprises/établissements, votre ODS est-il complémentaire /redondant ?.....	28
Question 18a : Existe-t-il une articulation avec d'autres instances de DS aux niveaux des entreprises/établissements?	29
Question 17 : Vis-à-vis des instances de DS régionales (ex : CROCT, CPRI, commissions paritaires sectorielles ou de branche) votre ODS est-il complémentaire /redondant ?.....	30
Question 18b : Existe-t-il une articulation avec d'autres instances de DS régionales (ex : CROCT, CPRI, commissions paritaires sectorielles ou de branche)	31
Question 19 : L'ODS a-t-il rendu formel un espace tripartite qui existait précédemment de manière informelle ?.....	32
Question 20 : Cet espace tripartite formalisé vous semble-t-il utile ?	33
Question 21 : Le caractère tripartite encourage-t-il le dialogue social* ?.....	34
Question 22 : Selon vous, les temps de parole dans l'ODS sont-ils équilibrés entre chaque organisation ?.....	35
Question 23 : Selon vous, les prises de décisions dans l'ODS prennent-elles en compte de manière équilibrée les positions de chaque organisation ?	36
Question 25 : L'Etat contribue-t-il à faciliter les débats et échanges au sein de l'observatoire ?.....	37

Question 26 : Au sein de l'ODS, l'Etat a-t-il excédé sa mission traditionnelle d'encourager le dialogue social et la négociation ?.....	38
Question 27 : L'ODS a-t-il une légitimité en matière de dialogue social interprofessionnel ?.....	39
Question 28 : Les ODS ont-ils constitué une valeur-ajoutée dans le paysage de la négociation et du DS ?.....	40
Question 29 : Au titre de votre organisation, avez-vous apporté au sein de l'ODS des productions particulières ?	41
Question 30 : Rendez-vous compte des échanges de l'ODS au sein de votre propre organisation ? Si oui, cela a-t-il permis d'alimenter les discussions internes à votre organisation ?.....	42
Question 31 : Votre organisation s'est-elle appropriée les travaux de l'ODS ? Si oui, cela a-t-il permis d'alimenter les projets internes à votre organisation ?.....	43
Question 32 : Avez-vous été confronté.e à des oppositions entre les décisions prises au sein de votre ODS et les lignes de votre organisation ?.....	44
Question 33 : L'ODS vous a-t-il permis d'améliorer vos pratiques en matière de dialogue social ?.....	45

Les personnes interrogées

Définition des personnes interrogées : L'Ordonnance du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective précise les modalités de composition d'un ODS¹. Dans chacun des 12 départements, les 6 OS suivantes ont été nommées : la CFDT, la CGT, la CGT-FO, la CFE-CGC, la CFTC, l'UNSA. En outre, les 6 organisations patronales représentatives au niveau national interprofessionnel et multiprofessionnel (la CPME, la FDSEA, la FESAC, le MEDEF, l'U2P et l'UDES) doivent être représentées ainsi qu'un-e représentant-e de l'État. Cependant, dans certains départements des représentant-es n'ont pas été désigné-es. Les référents des DDETS ont adressé au SESE une liste de 223 contacts (132 titulaires et 91 suppléant-es - figure 1) qui a constitué la base de sondage.

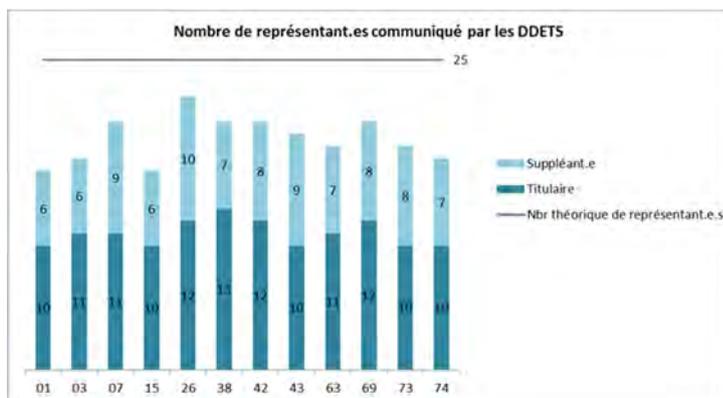


Figure 1*

Taux de réponse au questionnaire : Les référents des Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) ont adressé au Service Etude Statistique et Evaluation (SESE) une liste de 223 contacts membres des ODS (132 titulaires et 91 suppléant.es) qui a constitué la base de sondage de l'enquête. Le SESE a adressé le questionnaire en ligne à l'ensemble des contacts communiqués, via l'outil SOLEN.

Parmi les 223 personnes contactées et relancées, 110 ont répondu (soit un taux de réponse de 49%). Parmi, ces 110, 7 n'ont participé à aucune réunion donc n'ont pas été en mesure de se prononcer, et 3 n'ont pas consenti au recueil de leurs données personnelles, requis en amont du questionnaire conformément au Règlement Général pour la Protection des Données. Parmi les 100 autres personnes répondantes, 91 ont répondu exhaustivement au questionnaire et 9 partiellement. Le taux de remplissage de ces 9 questionnaires ayant été toutefois considéré satisfaisant, ils ont été exploités. Ainsi, au final, ce sont 100 questionnaires qui sont exploités dans le cadre de l'enquête. Le nombre de répondant.es et le taux de réponse (nombre de réponses/nb de personnes contactées) sont inégaux selon les départements.

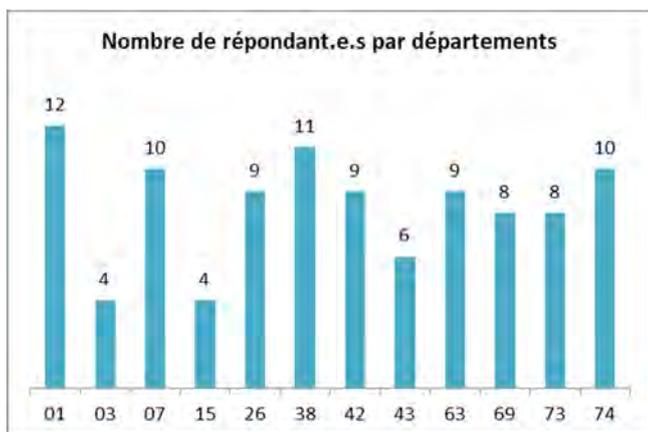


Figure 2*

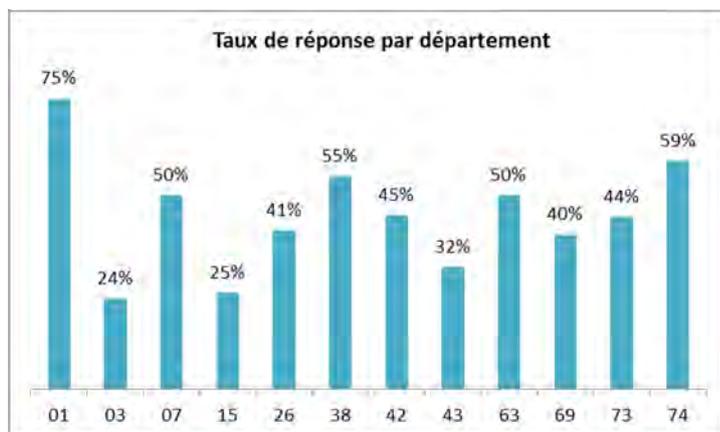


Figure 3*

* Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

¹ Art. L. 2234-5. – L'Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social est composé : «1. De membres, salariés et employeurs ayant leur activité dans la région, désignés par les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau du département et par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national interprofessionnel et multiprofessionnel. Chaque organisation répondant à ces critères dispose d'un siège au sein de l'Observatoire; 2. De représentants de l'autorité administrative compétente dans le département ».

Le profil des personnes répondantes

NB : Dans l'ensemble du document, afin d'alléger la formulation, différentes expressions sont employées pour désigner les répondantes et répondants relevant des différentes organisations. Ainsi, par exemple, lorsqu'il est fait mention des « personnes des OS » ou des « membres des OS », cela fait référence aux personnes répondantes qui représentent les OS.

50 membres relèvent d'une OS, 42 d'une OP et 8 de l'État (figure 4). Parmi les OS, la CFDT domine, devant la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, l'UNSA et enfin FO (figure 5). Parmi les OP, ceux de la CPME, l'U2P et l'UDES sont les plus nombreux devant la FDSEA et le MEDEF et enfin la FESAC (figure 6).

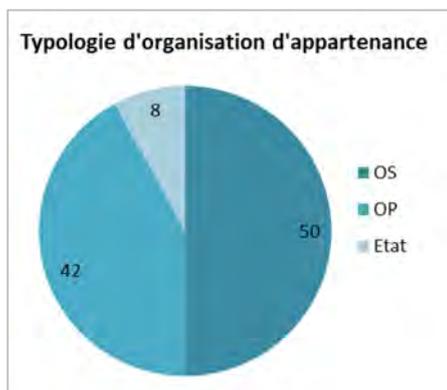


Figure 4 *

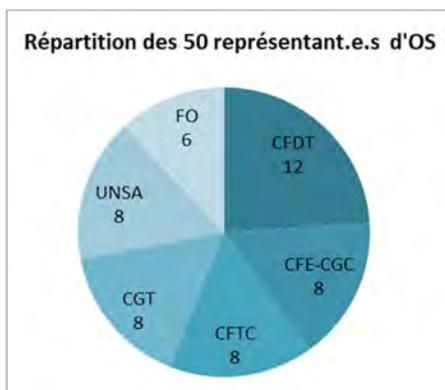


Figure 5 *

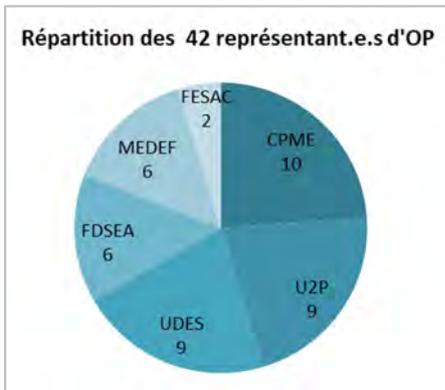


Figure 6 *

Statuts et autres mandats

Parmi les 100 répondant.e.s, $\frac{3}{4}$ sont titulaires et $\frac{1}{4}$ sont suppléant.e.s. 84% des membres sont en activité. La part des retraité-es est plus importante parmi les OS que parmi les OP (figure 7). De plus, les $\frac{3}{4}$ des répondant.es exercent un autre mandat que celui de l'ODS. La part de ceux et celles exerçant un autre mandat est plus importante dans les OS (88%) que dans les OP (60%) (figure 8).

Parmi les membres relevant d'OS, outre le fait que la grande majorité a d'autres mandats, il convient de souligner qu'un nombre non négligeable exerce plusieurs autres mandats, jusqu'à une dizaine. Ces mandats portent sur des fonctions telles que conseiller du salarié, conseiller prud'hommal ou alors les personnes siègent à la Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM), à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), à Pôle Emploi, au Comité Régional d'Orientations des Conditions de Travail (CROCT), à l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), dans des offices HLM, dans des comités sociaux et économiques, des unions départementales,...

Parmi les membres relevant d'OP, les mandats concernent des fonctions au sein de leur OP, au Conseil de prud'hommes, à la CAF, à l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF), à la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), en Opérateur de Compétences (OPCO).

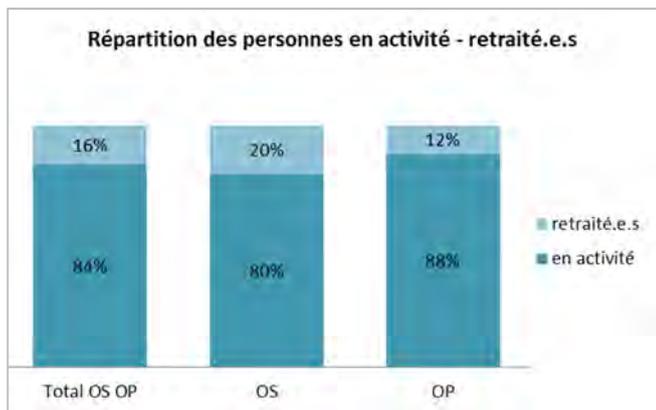


Figure 7 *



Figure 8 *

* Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant.e.s sur 100

Prise de fonction et fréquence de participation aux réunions

Parmi les 100 répondant-e-s, la plupart a pris ses fonctions au lancement des ODS (figure 9).

Concernant le processus de désignation, près de la moitié des membres des OS et des OP s'est vue proposer la fonction et l'a acceptée, près d'un tiers s'est porté volontaire pour représenter son organisation et un cinquième a été désigné. Si la part des volontaires est identique parmi les OS et les OP, la part des personnes désignées est plus importante parmi les OS que parmi les OP et la part des personnes qui se sont vues proposer la fonction est plus importante parmi les OP que parmi les OS (figure 10).

Concernant la fréquence de participation, 23 membres ont participé à plus de 10 réunions, 31 entre 5 et 10, 26 entre 3 et 5, 20 entre 1 et 2 (figure 11).

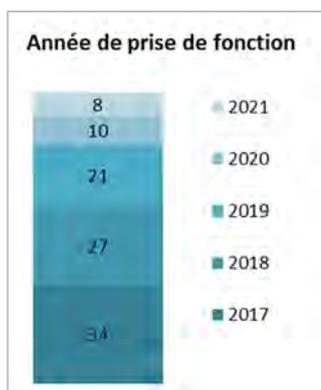


Figure 9 *



Figure 10 *



Figure 11 *

Fonctions de présidence et de vice-présidence

Pour mémoire, l'article 9 de l'Ordonnance relative au renforcement de la négociation collective, précise que « [l'observatoire] est présidé successivement par une organisation syndicale de salariés et une organisation professionnelle d'employeurs remplissant la condition d'activité réelle ».

Parmi les personnes des OS et OP qui ont répondu à l'enquête, environ un tiers a assuré ou assurait au moment de l'interrogation la fonction de présidence ou de vice-présidence (figure 12).

Concernant l'occupation des fonctions de présidence et de vice-présidence, la plupart des organisations sont représentées, sauf la FDSEA et la FESAC (mais le nombre de personnes relevant de ces organisations, respectivement 6 et 2 personnes, est faible). L'occupation des deux fonctions selon les OS et les OP est assez équilibrée (figure 13).

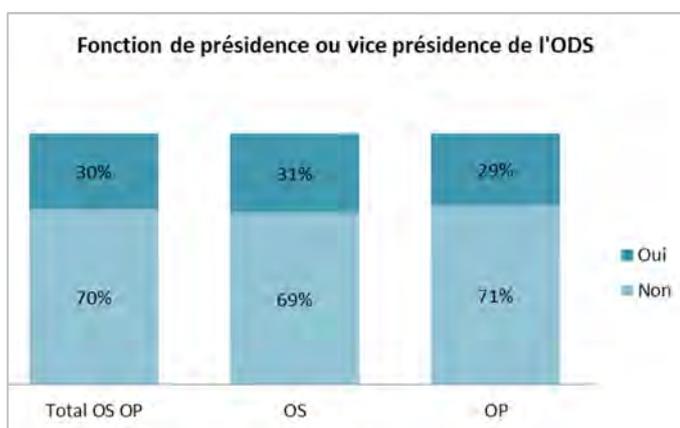


Figure 12 *

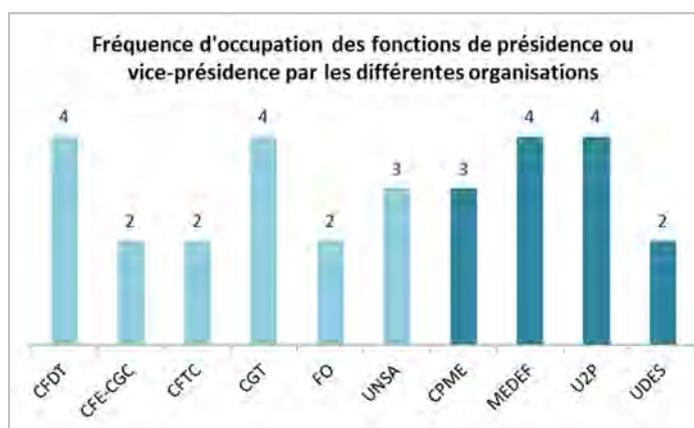


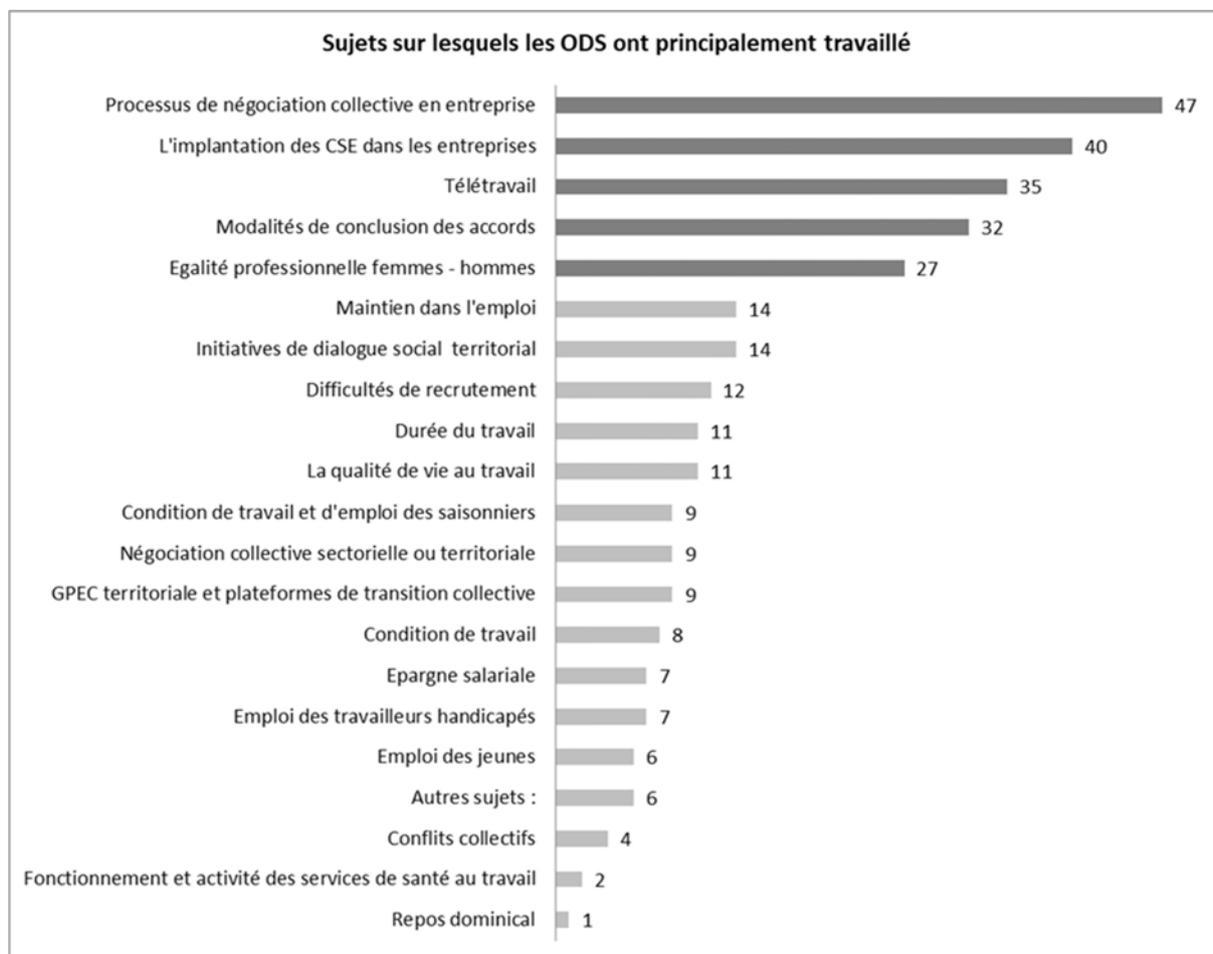
Figure 13 *

* Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Les principaux sujets de travail des ODS

Les 5 sujets que les personnes ont principalement identifiés comme objet d'étude de leur ODS sont :

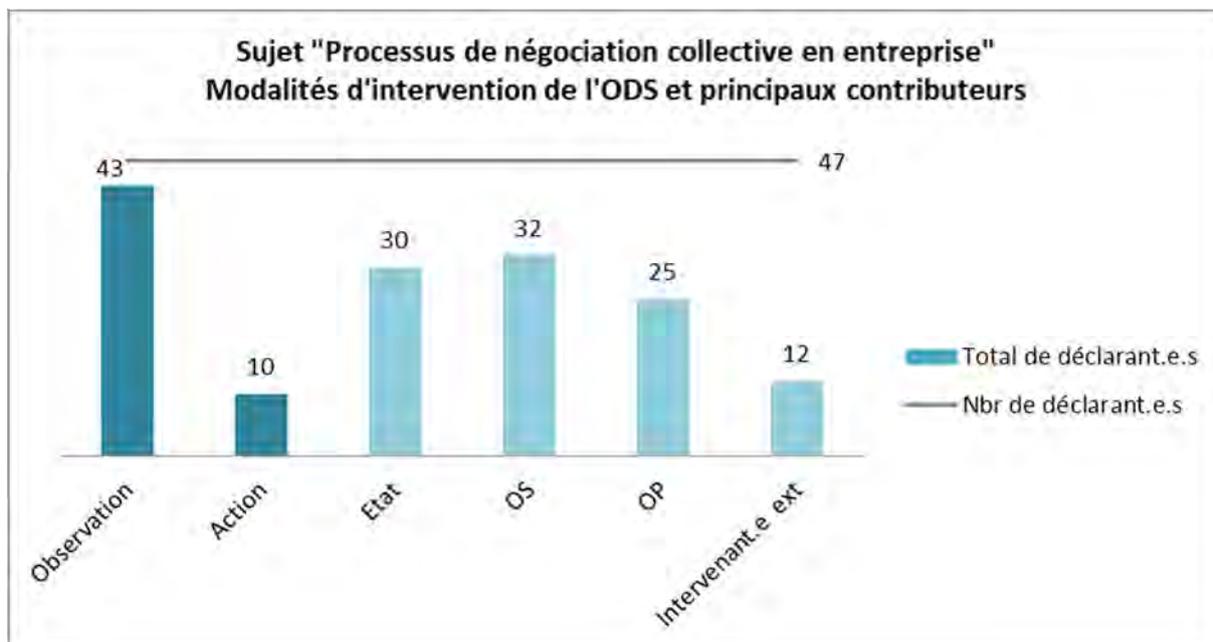
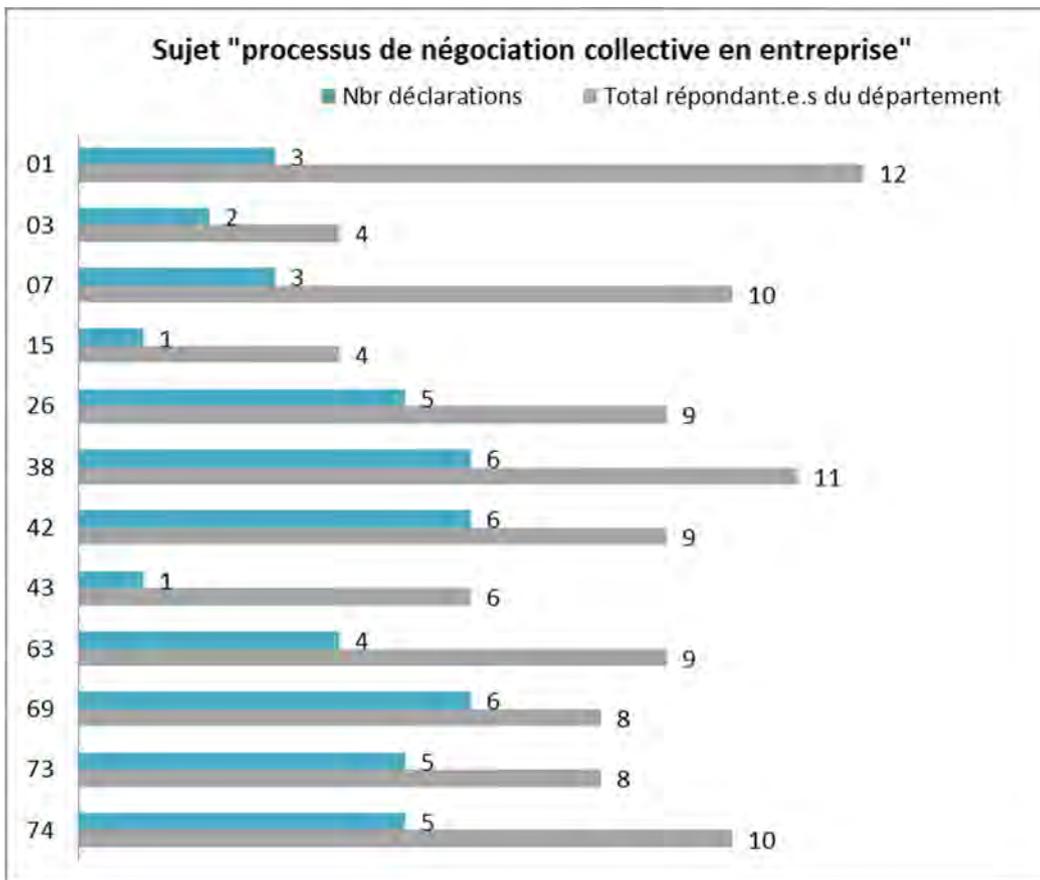
- Le processus de négociation collective en entreprise (cité 47 fois),
- L'implantation des CSE dans les entreprises (citée 40 fois),
- Le télétravail (cité 35 fois),
- Les modalités de conclusion des accords (citées 32 fois),
- L'égalité professionnelle femmes - hommes (citée 27 fois).



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

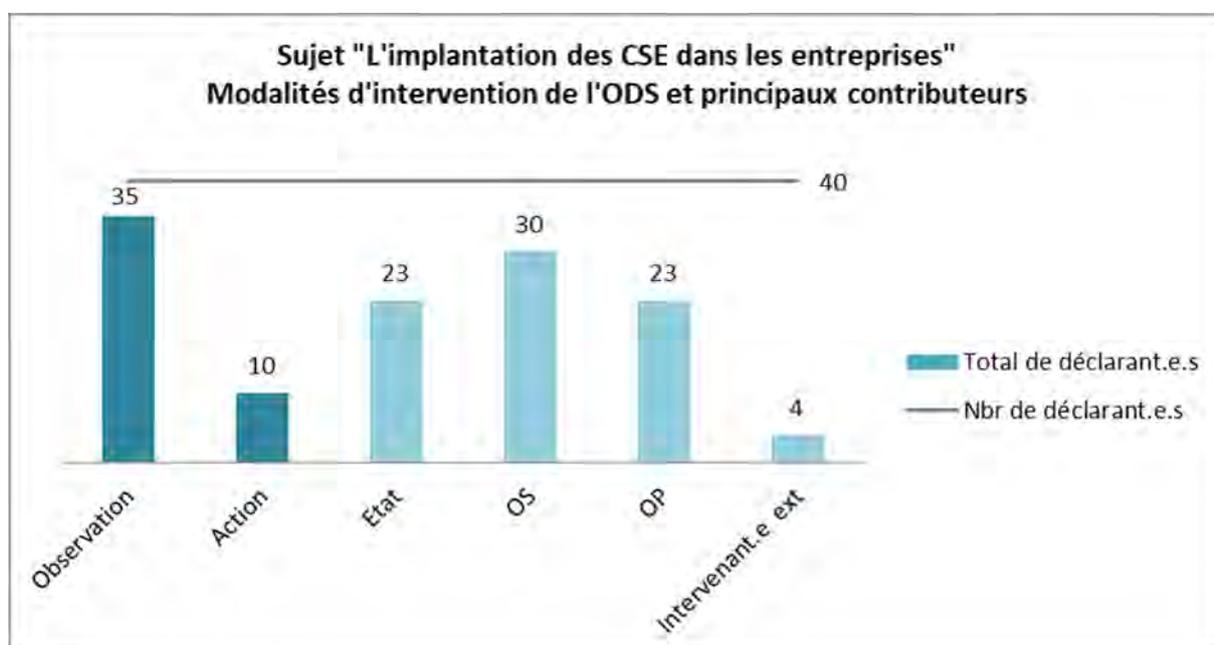
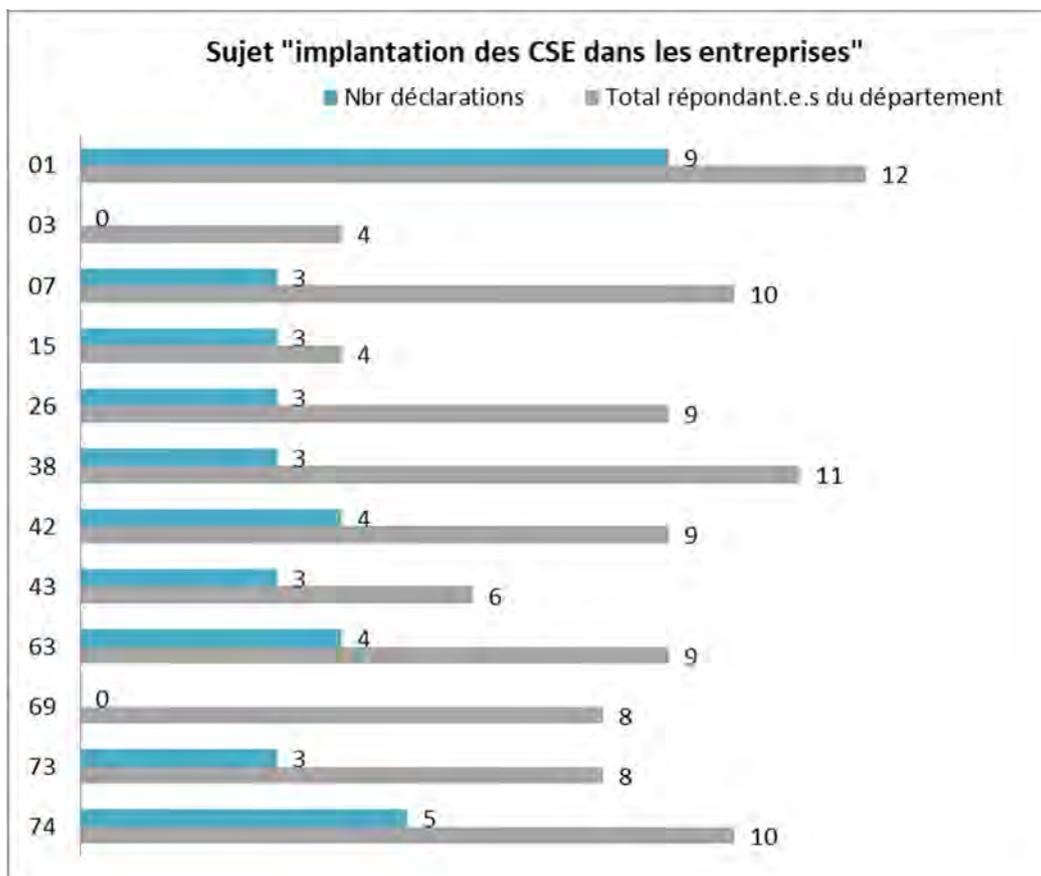
Pour chacun des sujets mentionnés, les personnes ont été interrogées pour savoir d'une part si le travail de leur ODS relevait plus de l'observation et/ou de l'action, d'autre part quels avaient été les principaux contributeurs.

Concernant le sujet processus de négociation collective en entreprise, il a été cité, notamment en Isère (6 fois sur 11 réponses), dans la Loire (6 fois sur 9 réponses), le Rhône (6 fois sur 8 réponses), la Drôme (5 fois sur 9 réponses), la Savoie (5 fois sur 8 réponses) et la Haute-Savoie (5 fois sur 10 réponses). Le travail des ODS a plus relevé de l'observation (citée 43 fois), que de l'action (citée 10 fois). Les principaux contributeurs ont été les OS citées 32 fois, l'État cité 30 fois. Les OP ont été citées 25 fois. Enfin, 12 personnes mentionnent une intervention extérieure.



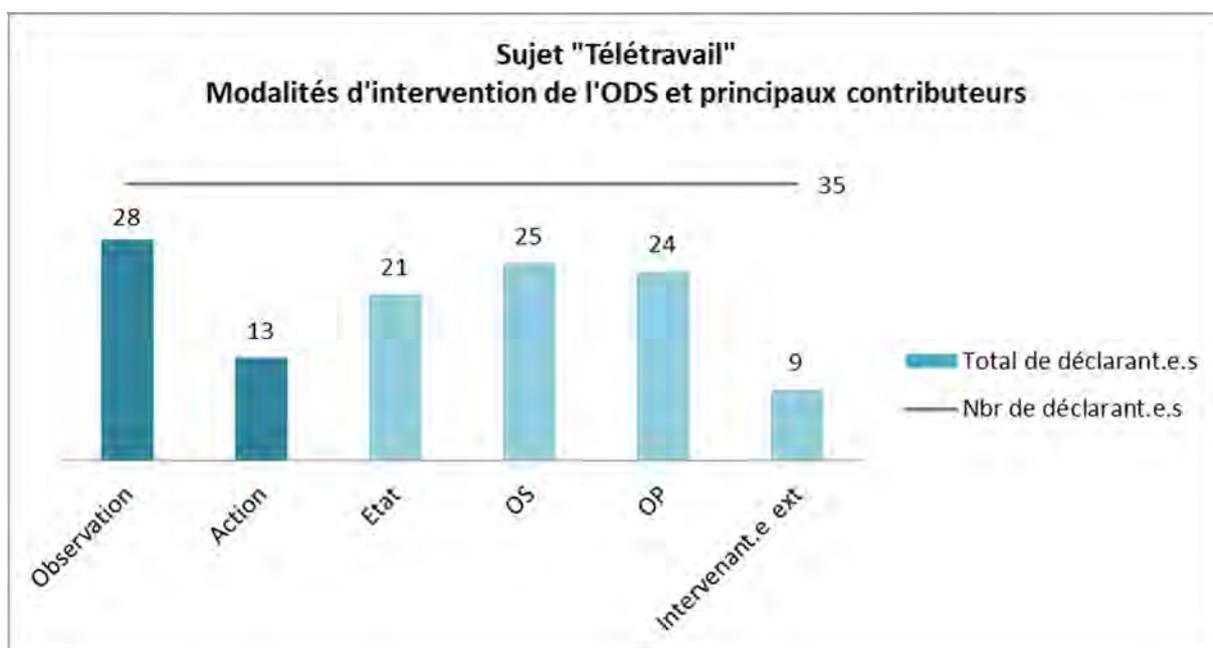
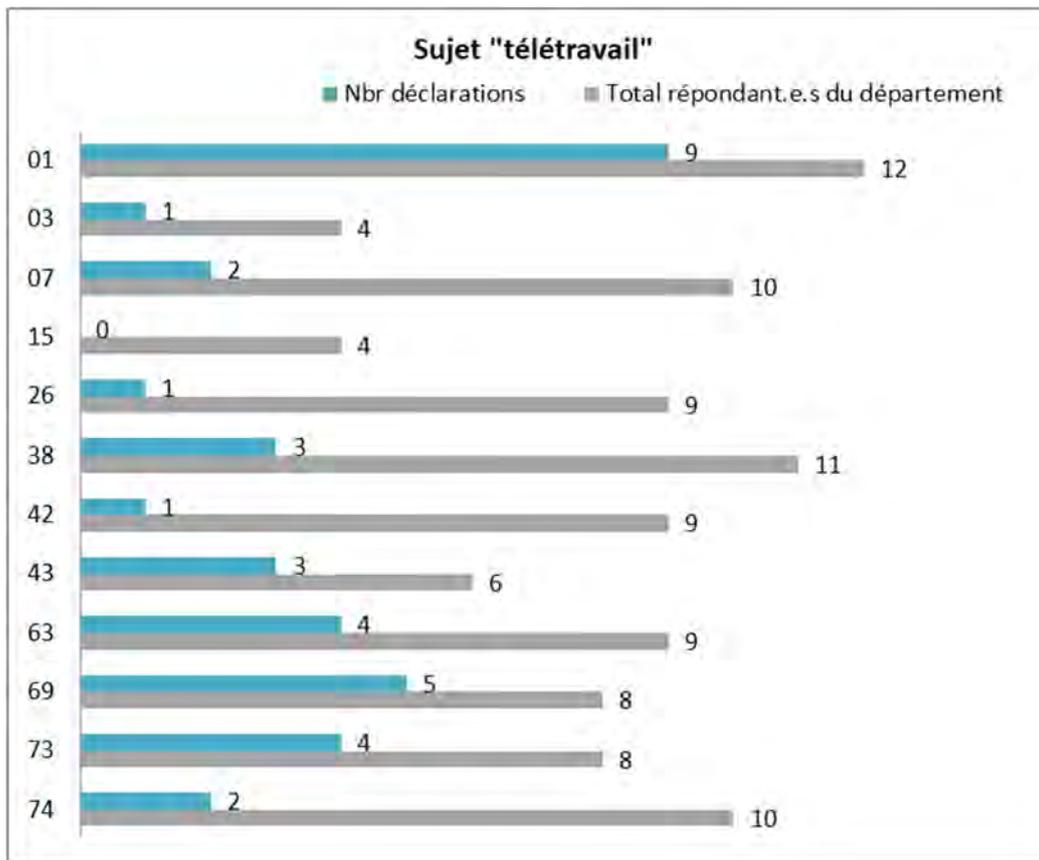
Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Concernant le sujet de l'implantation des CSE dans les entreprises, il a principalement été cité dans le département de l'Ain (9 personnes sur 12) et en Haute-Savoie (5 personnes sur 10). Les principaux contributeurs cités sont les OS (30 fois) tandis que l'État et les OP sont cités respectivement 23 fois. Seules 4 personnes ont mentionné une intervention extérieure.



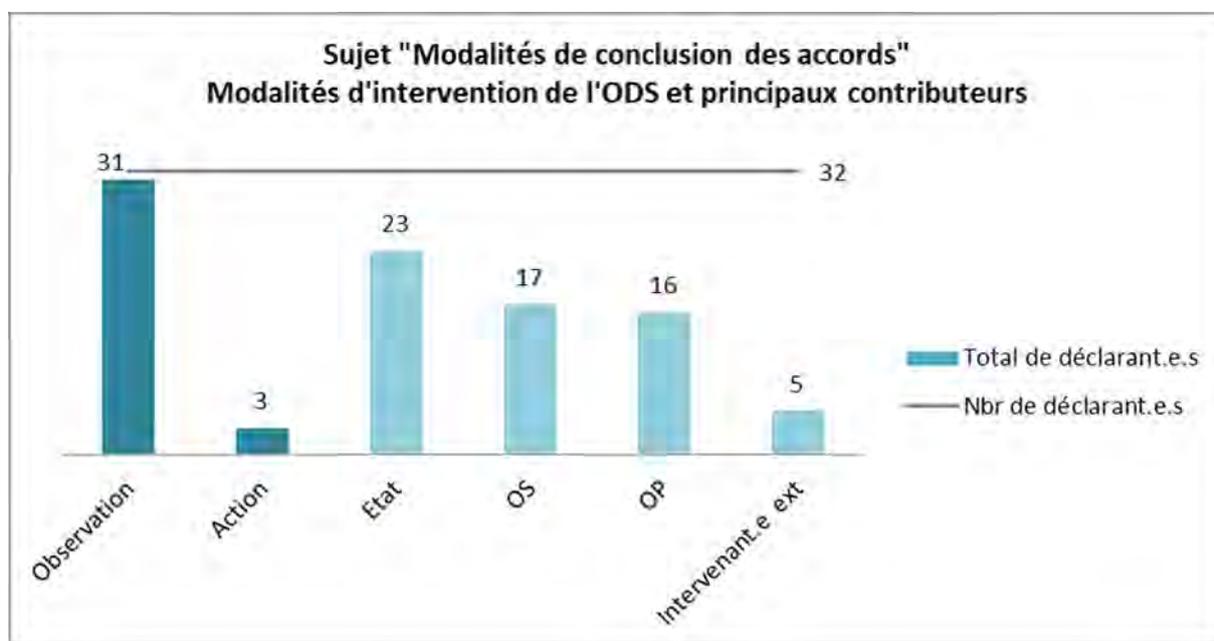
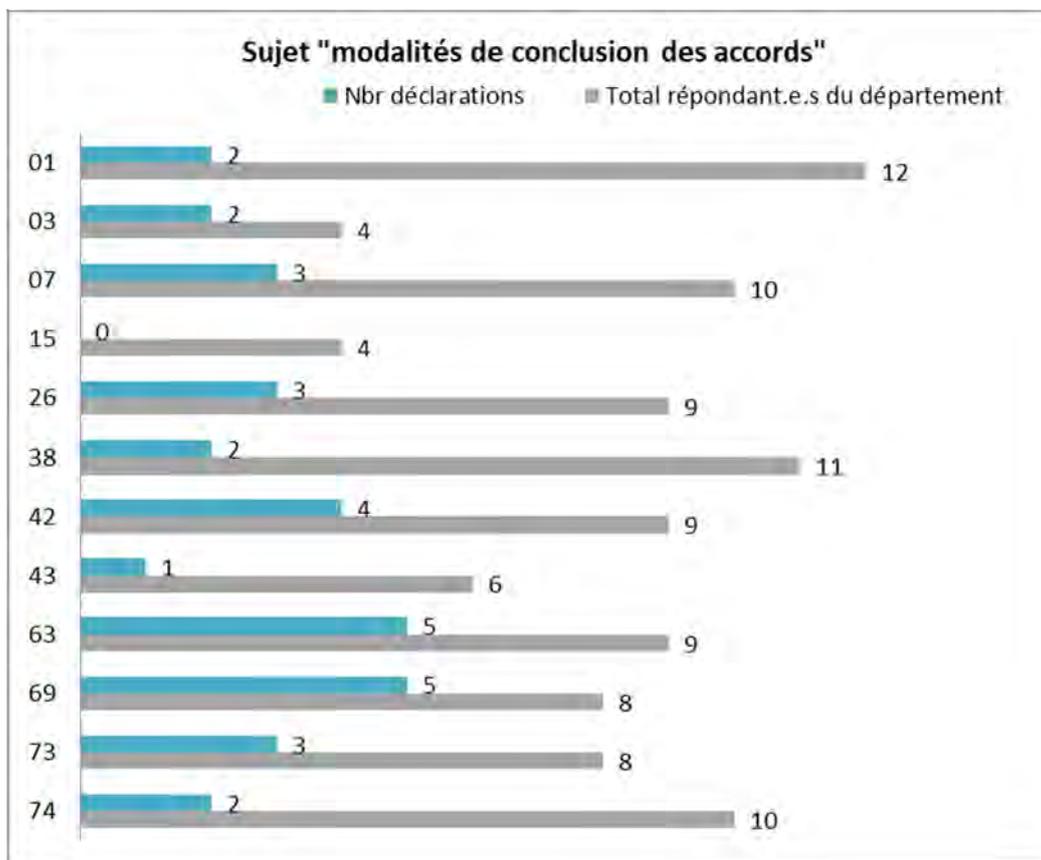
Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Concernant le sujet télétravail, il a été principalement cité dans l'Ain (9 personnes sur 12) et dans le Rhône (5 fois sur 8 personnes). Le travail des ODS relevait plus de l'observation (citée 28 fois), alors que l'action n'a été citée que 13 fois. Les principaux contributeurs cités sont les OS (25 fois) et les OP (24 fois). L'État est cité 21 fois. Enfin, 9 personnes font mention d'une intervention extérieure.



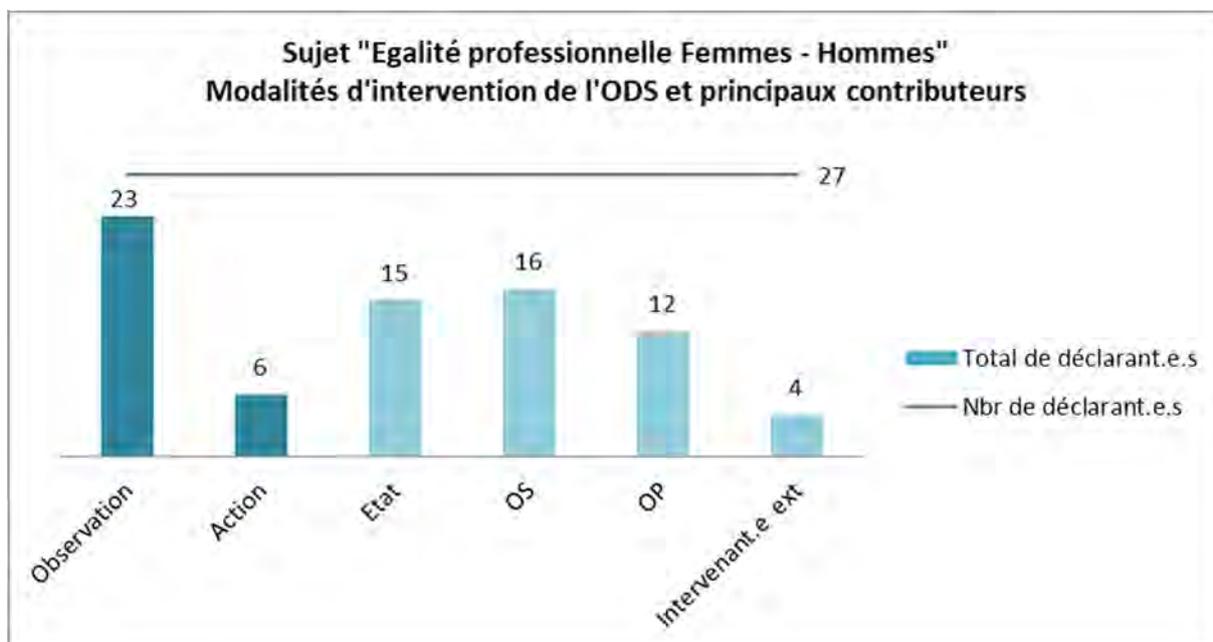
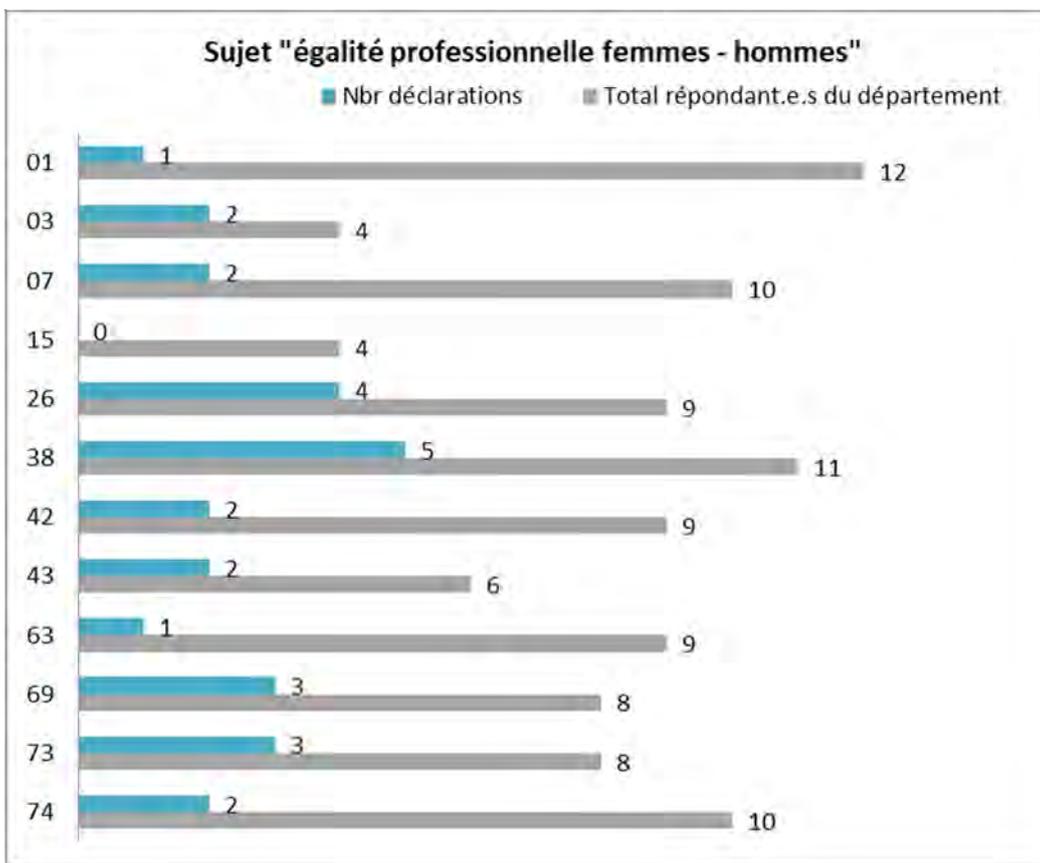
Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Concernant le sujet modalités de conclusion des accords, il a été cité notamment dans le Puy de Dôme (5 personnes sur 9) et le Rhône (5 personnes sur 8). Le travail des ODS a essentiellement relevé de l'observation (citée 31 fois), alors que l'action n'a été citée que 3 fois. Le principal contributeur cité est l'État (23 fois) tandis que les OS sont citées 17 fois et les OP 16 fois. 5 personnes font mention d'une intervention extérieure.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Concernant le sujet égalité professionnelle femmes – hommes, il a été principalement cité en Isère (5 personnes sur 11) et dans la Drôme (4 personnes sur 9). Le travail a principalement relevé de l’observation (citée 23 fois) alors que l’action n’a été citée que 6 fois. Les principaux contributeurs cités sont les OS (16 fois) et l’Etat (15 fois). Les OP sont citées à 12 reprises. Enfin, seuls 4 personnes font mention d’une intervention extérieure sur ce sujet.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Question 1 : L'ODS répond-il aux objectifs de développement du DS dans les TPE définis par le législateur ?

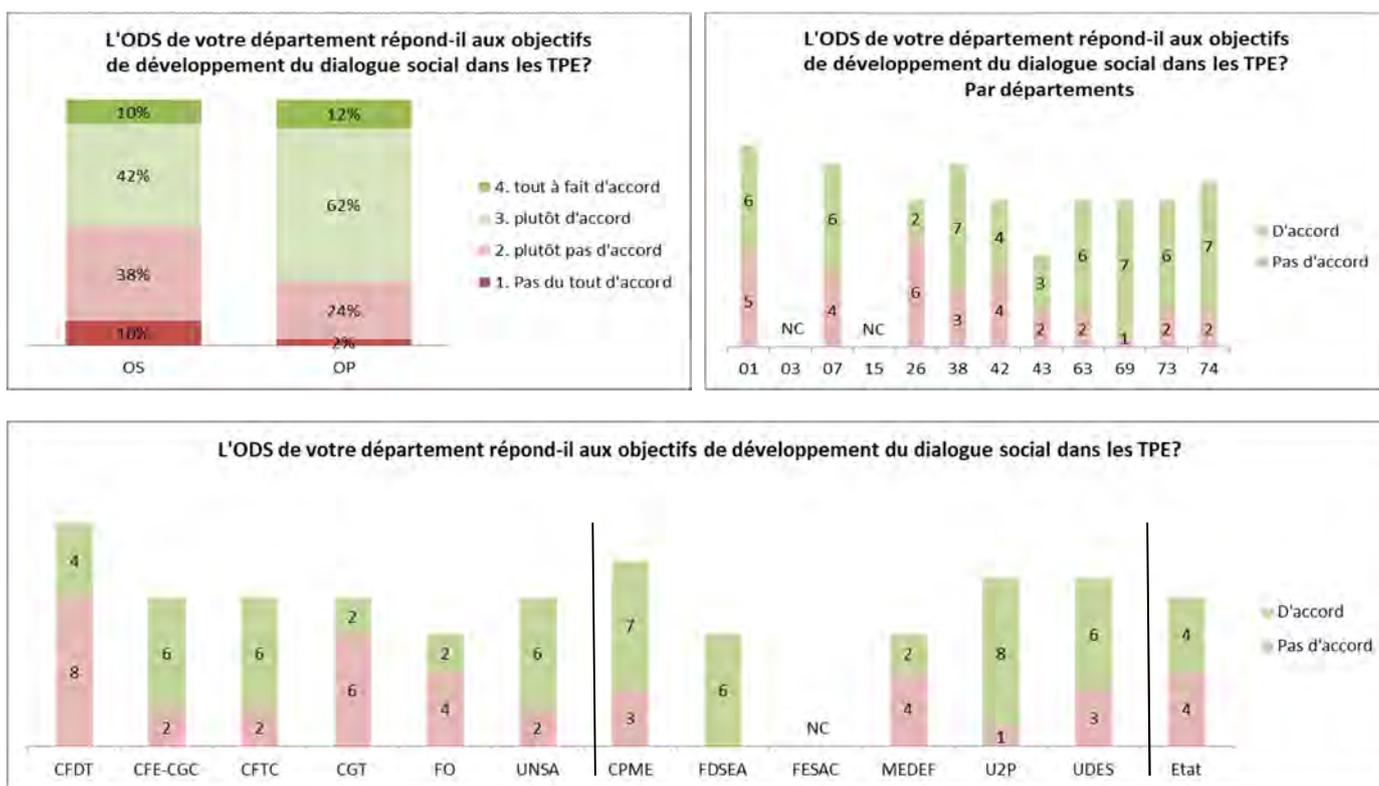
Du point de vue des OS et des OP, 52% des membres d'OS estiment que leur ODS répond aux objectifs de développement du DS dans les TPE, contre 74% des membres d'OP.

Concernant les OS, la majorité au sein de la CFE-CGC, la CFTC et l'UNSA estime que l'ODS de leur département répond aux objectifs de développement du DS dans les TPE PME. Au contraire, au sein de la CFDT, la CGT et FO, la majorité juge que ce n'est pas le cas.

Concernant les OP, la majorité au sein du Medef estime que l'ODS ne répond pas à l'objectif de développement du DS dans les TPE. Dans les autres OP, la majorité juge que les ODS répondent à l'objectif de développement du DS, ceci, particulièrement à la FDSEA puisque l'ensemble des personnes est d'accord avec cette idée.

Au niveau départemental, si dans la plupart des départements la majorité des personnes estime que l'ODS répond à l'objectif du développement du DS dans les TPE, les départements de la Drôme et l'Allier se distinguent car la majorité de leurs membres considère que ce n'est pas le cas.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, la moitié des personnes est d'accord avec le fait que l'ODS facilite le développement du DS et l'autre moitié n'est pas d'accord avec cette assertion.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Question 3 : Selon la loi, un ODS a pour finalité l'observation. comment l'ODS remplit-il cette mission ?

Du point de vue des OS et des OP, les personnes sont plutôt réservées sur la faculté des ODS à remplir leur mission d'observation du DS dans les TPE. Si 40% des membres des OS et 60% de ceux des OP estiment que les ODS remplissent cette mission sans facilité ni difficulté :

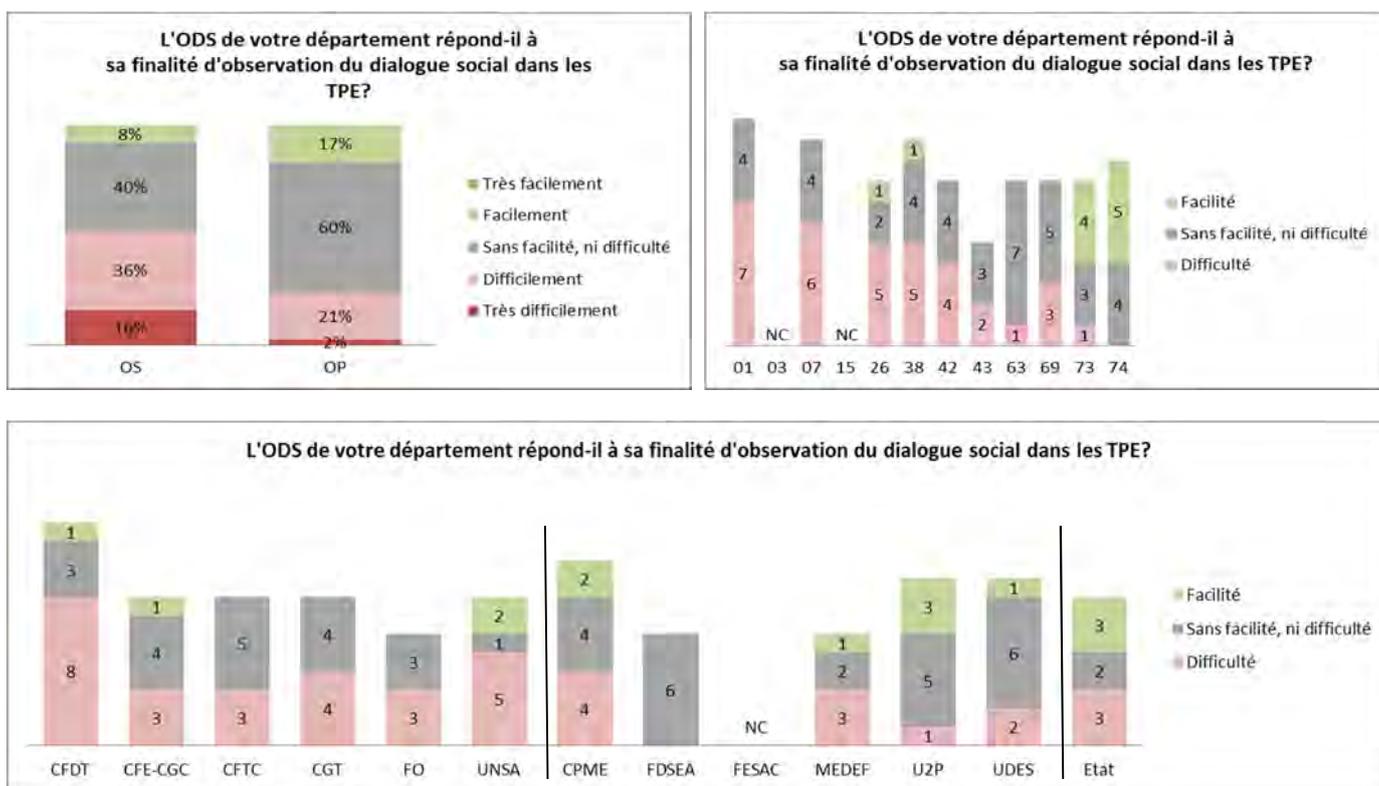
- 42% parmi les OS et 23% parmi les OP considèrent que cette mission est remplie difficilement voire très difficilement,
- Seul 8% des membres des OS et 17% de ceux des OP estiment que les ODS arrivent facilement à remplir cette mission.

Concernant les OS, la majorité au sein de la CFDT et l'UNSA considère que les ODS répondent difficilement à la finalité d'observation.

Concernant les OP, aucun des membres de la FDSEA ne se prononce sur la facilité ou la difficulté de l'ODS à répondre à la finalité d'observation.

Au niveau départemental, la Savoie et la Haute-Savoie se démarquent car la moitié ou un peu plus des personnes juge que l'ODS a rempli la fonction d'observation avec facilité. Dans les départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme et l'Isère la majorité des personnes considère que leur observatoire a rempli sa finalité d'observation avec difficulté.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, les réponses sont variées puisque, sur les 8 personnes, 3 considèrent que cette finalité est atteinte avec facilité, 3 avec difficulté et 2 ne se prononcent pas.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Question 4 : L'ODS a-t-il contribué au développement du DS dans les TPE par une observation construite de manière collégiale ?

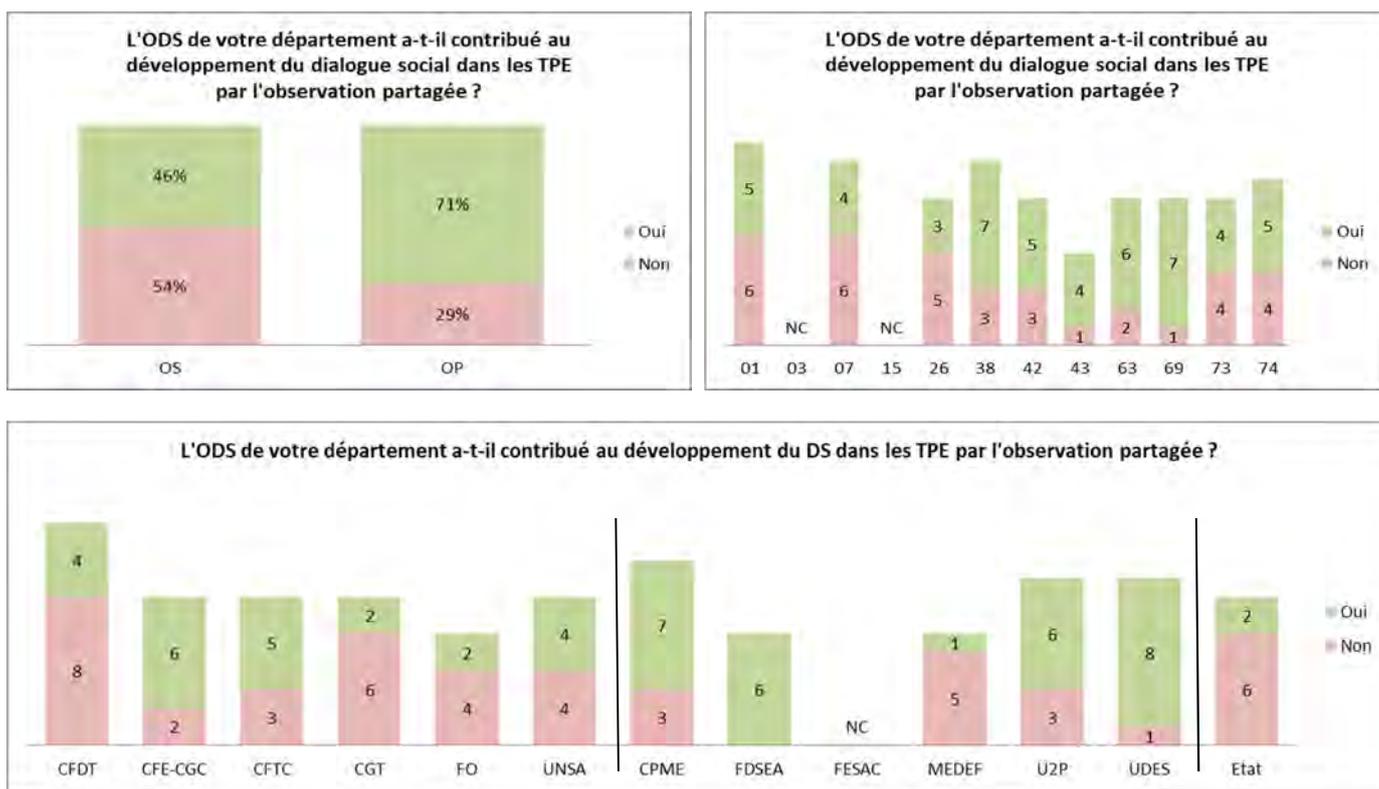
Du point de vue des OS et des OP, seuls 46% des membres d'OS estiment que leur ODS a contribué au développement du DS dans les TPE par l'observation partagée, contre 71% des membres d'OP.

Concernant les OS, la majorité au sein de de la CFE-CGC et de la CFTC estime que leur ODS a contribué au développement du DS dans les TPE par l'observation partagée. Au contraire, la majorité au sein de de la CFDT, la CGT et FO considère que ce n'est pas le cas. Les avis sont partagés à l'UNSA.

Concernant les OP, au sein du MEDEF, la majorité considère que leur ODS a contribué au développement du DS dans les TPE par l'observation partagée.

Au niveau départemental, les départements dans lesquels la majorité des personnes juge que leur ODS a contribué au développement du DS par l'observation partagée sont l'Isère, la Loire, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et le Rhône. Au contraire, en Ardèche et dans la Drôme, la majorité des membres estime que leur ODS n'a pas contribué au développement du DS via l'observation.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 6 considèrent que leur ODS ne permet pas de contribuer au développement du DS dans les TPE par l'observation partagée.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

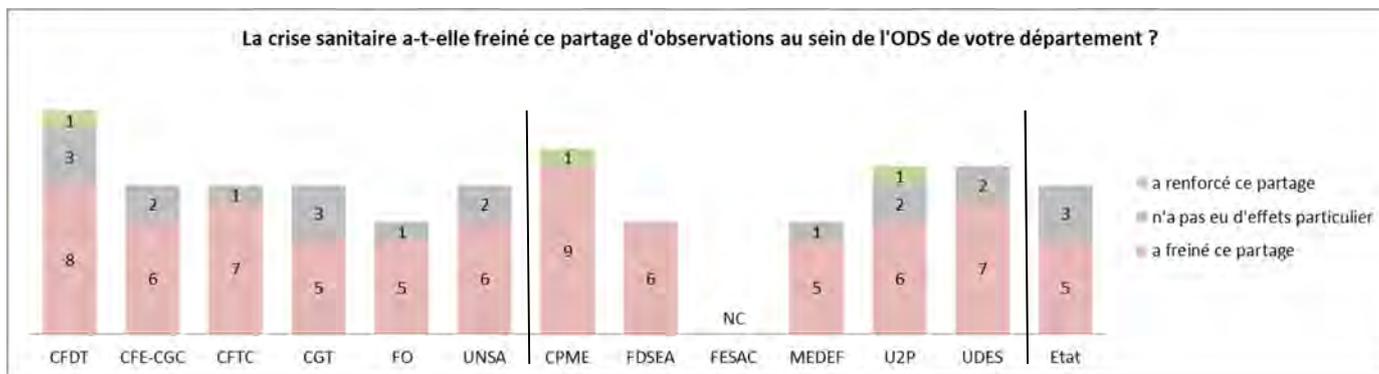
Question 5 : La crise sanitaire a-t-elle renforcé / freiné cette observation collégiale ?

Du point de vue des OS et des OP, une majorité considère que la crise a freiné l'observation collégiale de l'ODS (respectivement 74% et 81%) tandis que respectivement 24% et 12% estiment qu'elle n'a pas eu d'effet particulier et 2% et 12% jugent qu'elle l'a renforcée.

Au sein des OS et des OP, aucune organisation ne se distingue par un positionnement particulier.

Au niveau départemental, l'ensemble des départements partage l'idée que la crise sanitaire a freiné l'observation collégiale des ODS.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 5 considèrent que la crise a freinée l'observation collégiale de l'ODS et 3 jugent que la crise n'a pas eu d'effet particulier.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Question 6 : Selon la loi, un ODS a pour finalité l'action. Comment l'ODS remplit-il cette mission auprès des entreprises ?

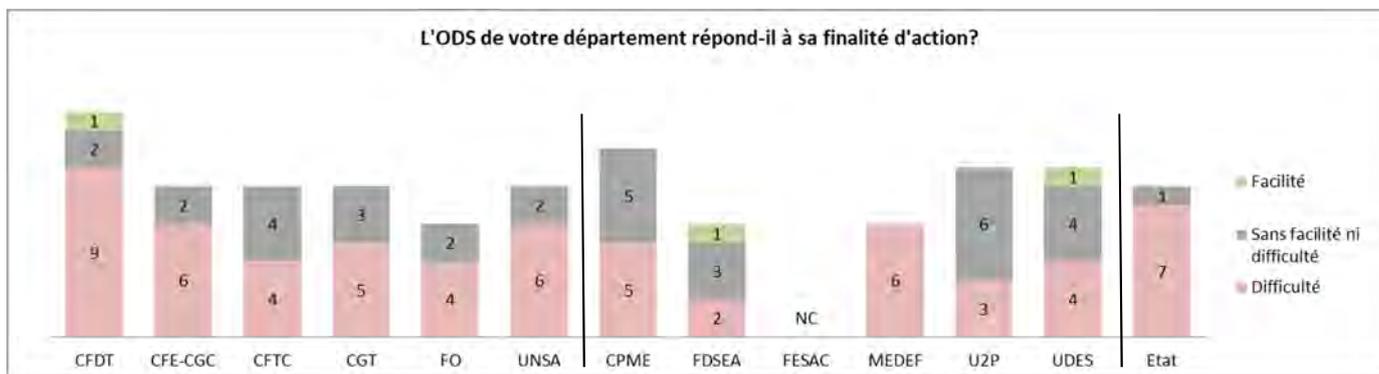
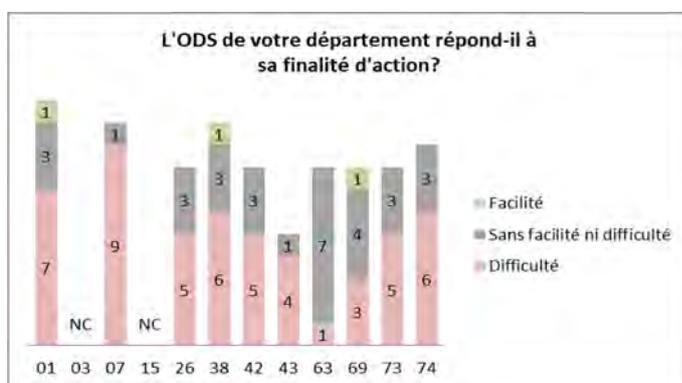
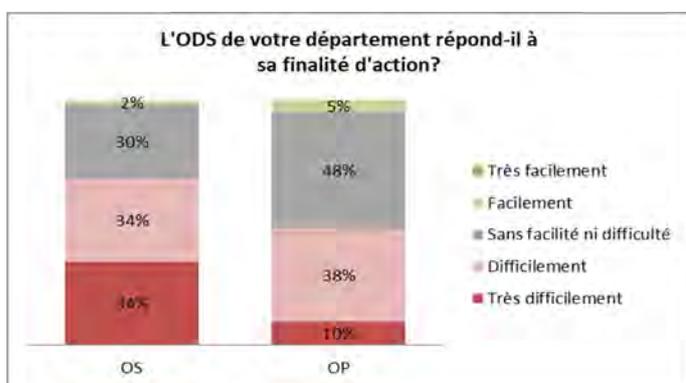
Du point de vue des OS et des OP, la majorité des membres d'OS (68%) estime que les ODS remplissent difficilement voire très difficilement la finalité d'action, contre 48% des membres d'OP. Seuls 2% parmi les OS et 5% parmi les OP estiment que cette finalité est atteinte facilement.

Au sein des OS, aucune organisation ne se distingue par un positionnement particulier.

Concernant les OP, tous les membres du MEDEF considèrent que leur ODS n'a pas répondu à sa finalité d'action.

Au niveau départemental, quasiment tous les départements partagent l'idée que les ODS ont difficilement rempli leur mission de développement d'actions. Seul le Puy-de-Dôme a 7 personnes sur 8 qui déclarent que leur ODS a rempli cette mission sans facilité ni difficulté. Dans le Rhône, les avis sont partagés.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 7 considèrent que les ODS remplissent cette mission avec difficulté.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Question 7 : L'ODS a-t-il contribué au développement du DS dans les TPE par des actions mises en œuvre (ex : initiatives de l'ODS : colloque, étude, plaquette, webinaire, communication, site internet,...) ?

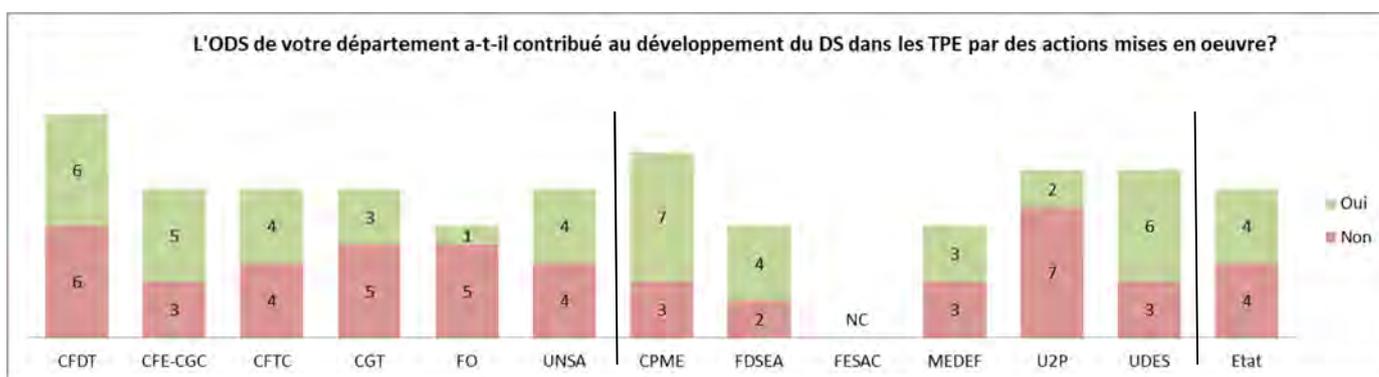
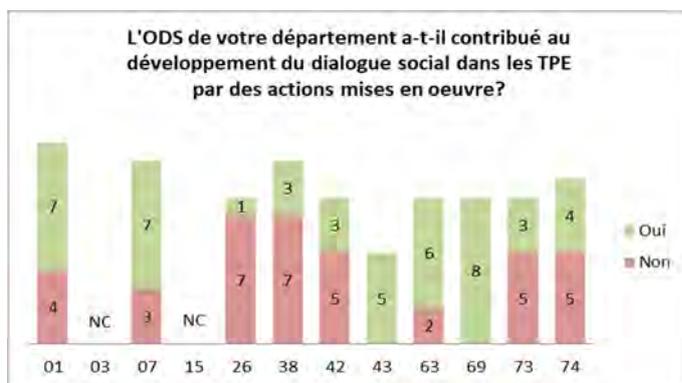
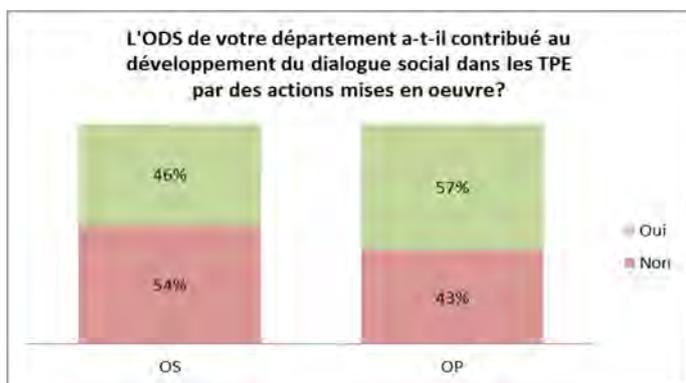
Du point de vue des OS et des OP, la majorité des membres d'OS (54%) juge que leur ODS n'a pas contribué au développement du DS dans les TPE par des actions mises en œuvre, alors que la majorité des membres d'OP (57%) estime que c'est le cas.

Concernant les OS, la majorité au sein de la CFE-CGC considère que l'ODS a contribué au développement du DS dans les TPE par des actions mises en œuvre. Au contraire, la majorité au sein de FO et de la CGT considère que ce n'est pas le cas. Les avis sont plus partagés à la CFDT, la CFTC et l'UNSA.

Concernant les OP, la majorité au sein de l'U2P estime que leur ODS n'a pas contribué au développement du DS dans les TPE par des actions mises en œuvre. Au contraire, au sein de la CPME, la FDSEA et l'UDES, la majorité considère que c'est le cas. Les avis sont plus partagés au MEDEF.

Au niveau départemental, certains départements ont la majorité de leurs membres qui estime que leur ODS a contribué au développement du DS dans les TPE par des actions mises en œuvre : la Haute-Loire et le Rhône (tous les membres), l'Ain, l'Ardèche, le Puy-de-Dôme. Au contraire, dans la Drôme, l'Isère, la Loire et la Savoie, la majorité considère que ce n'est pas le cas.

Du point de vue des représentant·es de l'Etat, les avis sont aussi partagés. La moitié estime que les ODS ont contribué au développement du DS dans les TPE par des actions et l'autre moitié estime que non.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant·es sur 100

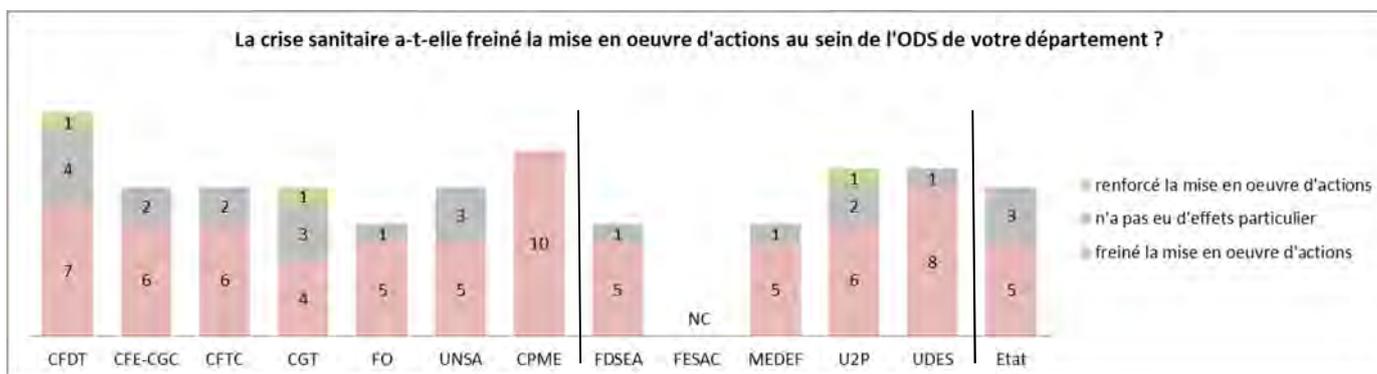
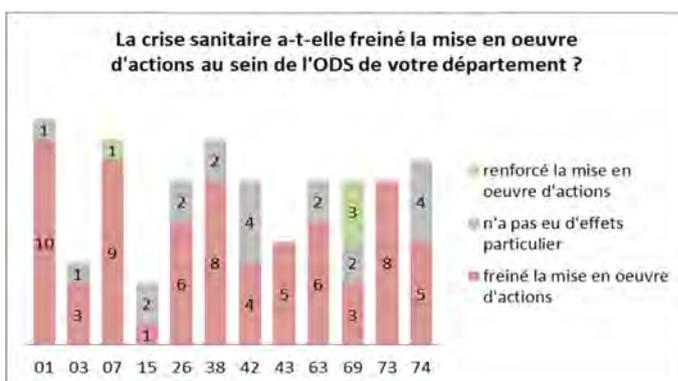
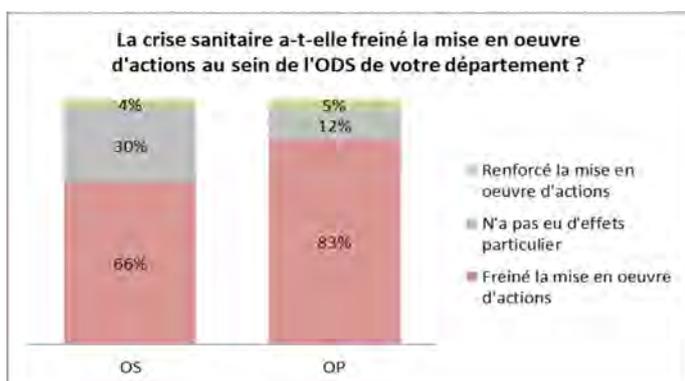
Question 8 : La crise sanitaire a-t-elle renforcé/freiné la mise en oeuvre d'actions ?

Du point de vue des OS et des OP, une majorité (respectivement 66% et 83%) considère que la crise a freiné la mise en œuvre d'actions. Tandis que, respectivement, 30% et 12% jugent qu'elle n'a pas eu d'effet particulier et 4% et 5% estiment que la crise a renforcé la mise en œuvre d'actions.

Au sein des OS et des OP, aucune organisation ne se distingue par un positionnement particulier.

Au niveau départemental, l'ensemble des départements partage l'idée que la crise sanitaire a freiné la mise en œuvre d'action par les ODS.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 5 considèrent que la crise a freiné la mise en œuvre d'actions par l'ODS et 3 considèrent que la crise n'a pas eu d'effet particulier.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Question 9 : L'ODS a-t-il produit une offre de service en direction des entreprises?

Du point de vue des OS et des OP, une majorité (respectivement 82% et 76%) estime que l'ODS n'a pas produit d'offre de service en direction des entreprises.

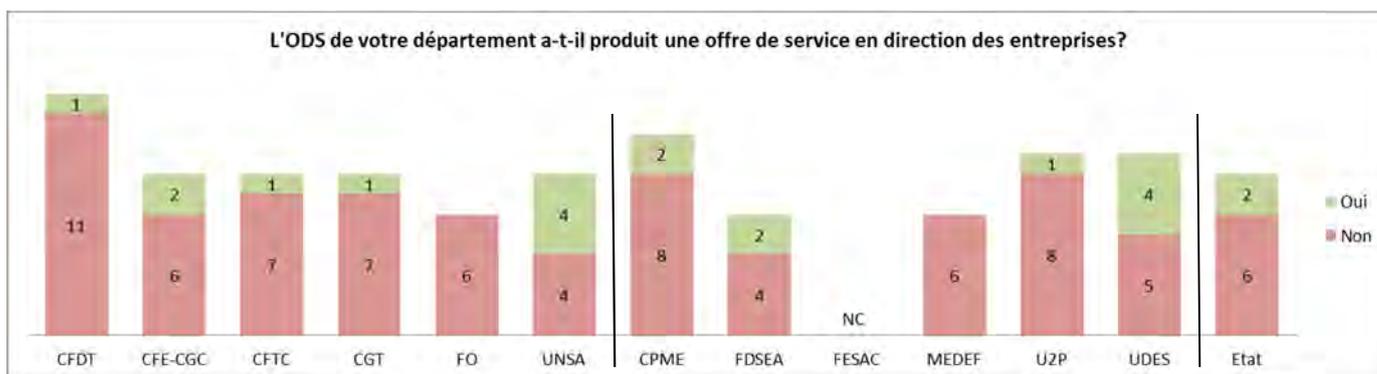
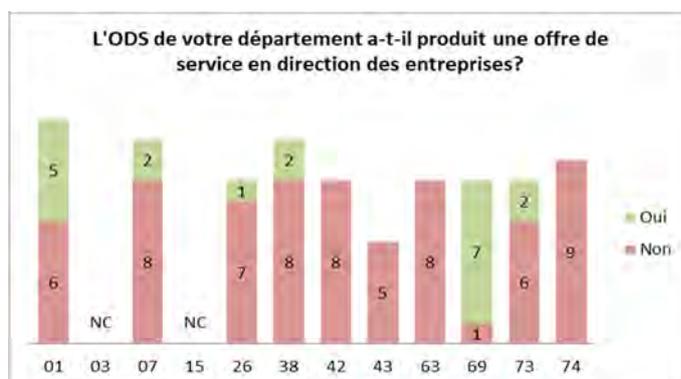
Concernant les OS et les OP, seuls les membres de l'UNSA et de l'UDES sont partagés sur le fait de considérer que l'ODS a produit une offre de service en direction des entreprises.

Au niveau départemental, la grande majorité des départements partage l'idée que leur ODS n'a pas produit d'offre de service. Seul le Rhône a presque tous ses membres qui considèrent que leur ODS en a produit une. Dans l'Ain, les avis sont partagés. Dans les autres départements où des personnes ont estimé qu'une offre avait été produite, ces dernières sont minoritaires (en Ardèche, en Isère, en Savoie et dans la Drôme).

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 6 jugent que leur ODS a produit une offre de services en direction des entreprises et 2 estiment que ce n'est pas le cas.

Analyse des commentaires des répondant-es :

Certaines personnes ont précisé le sujet sur lequel porte l'offre de services produite en direction des entreprises. Ces sujets sont : la mise en place de CSE, la mise en place du télétravail notamment en période de crise sanitaire, les travailleurs saisonniers, l'appui via des webinaires ou des plaquettes ou guides et le covoiturage pour les salariés.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

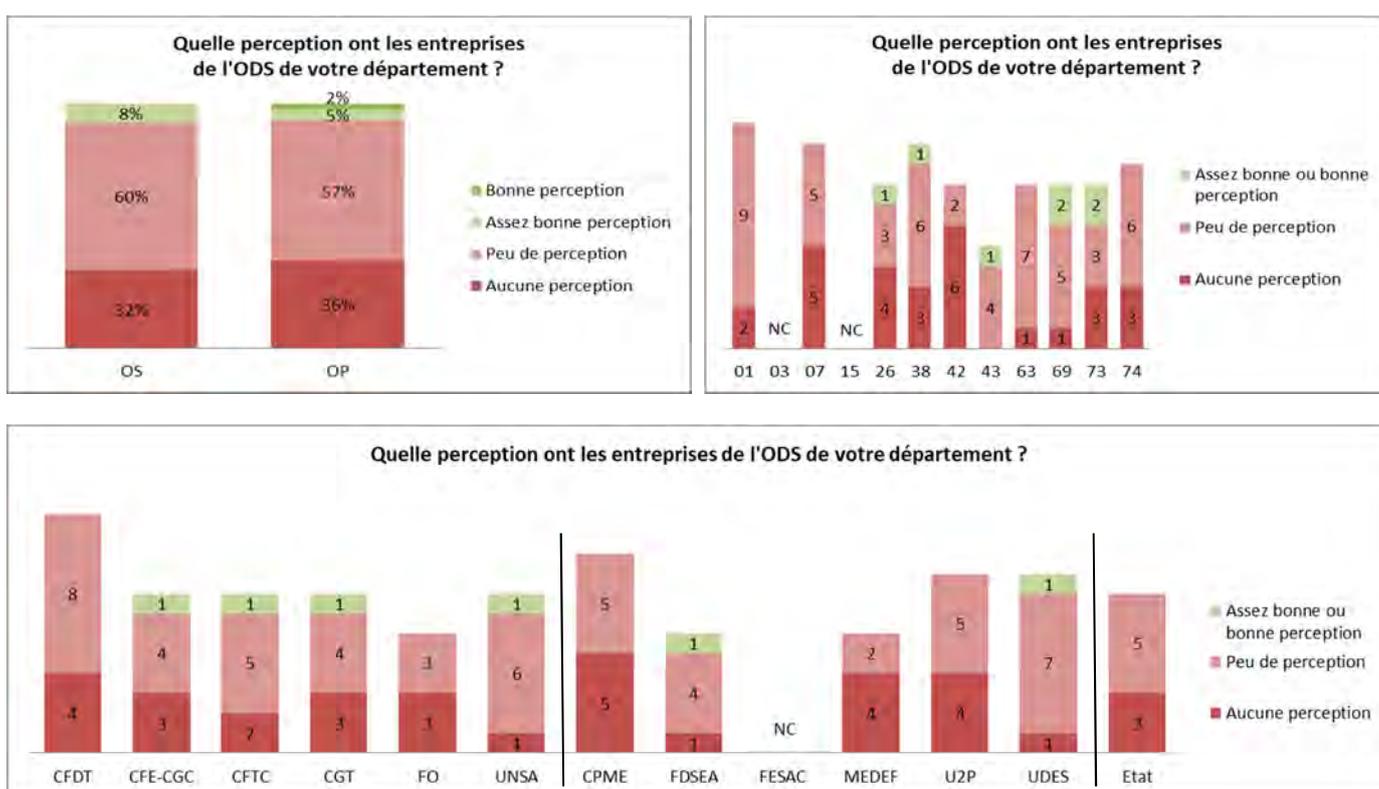
Question 10 : Selon vous, quelle perception les entreprises ont-elles de l'ODS ?

Du point de vue des OS et des OP, une majorité (respectivement 92% et 93%) considère que les entreprises n'ont que peu voire aucune perception de l'ODS de leur département. Ainsi, parmi les représentant·es d'OS, 60% estime que les entreprises ont peu de perception de l'ODS et 32% considère qu'elles n'en ont aucune perception et parmi les membres d'OP, 57% jugent que les entreprises n'ont aucune perception de l'ODS et 36% estiment qu'elles n'en ont aucune perception.

Au sein des OS et des OP, aucune organisation ne se distingue par un positionnement particulier.

Au niveau départemental, dans l'ensemble des départements la majorité considère que les entreprises ont peu voire aucune perception de l'ODS de leur département.

Du point de vue des représentant·es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 5 estiment que les entreprises ont peu de perception de l'ODS de leur département et 3 jugent qu'elles n'en ont aucune.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant·es sur 100

Question 11a : L'ODS a-t-il joué un rôle particulier pendant la crise sanitaire en termes de connaissances et d'expertise partagées ?

Du point de vue des OS et des OP, une majorité (respectivement 74% et 62%) considère que l'ODS n'a pas joué de rôle particulier pendant la crise sanitaire en termes de connaissances et d'expertise partagées.

Au sein des OS, aucune organisation ne se distingue par un positionnement particulier.

Concernant les OP, au sein de la CPME et de la FDSEA, les avis sont partagés sur le rôle particulier que l'ODS aurait joué pendant la crise sanitaire.

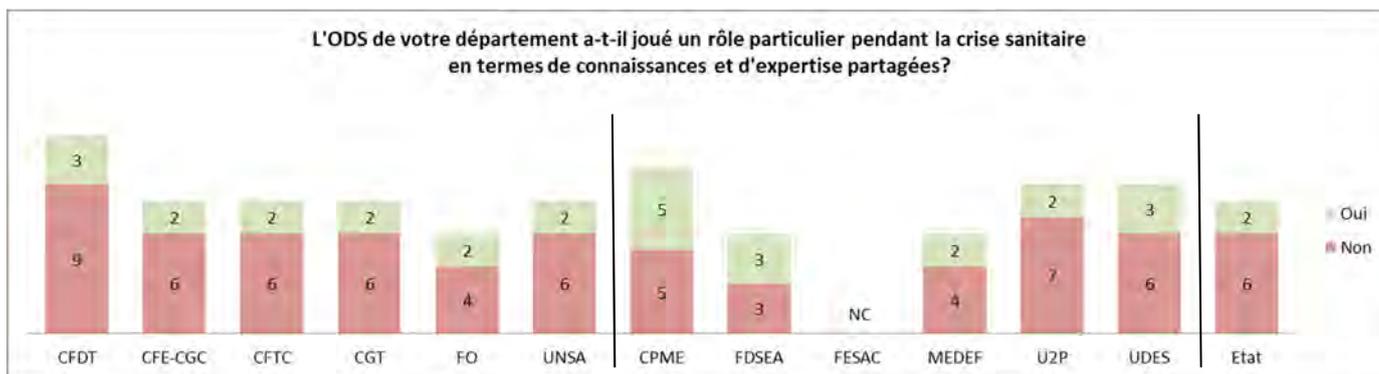
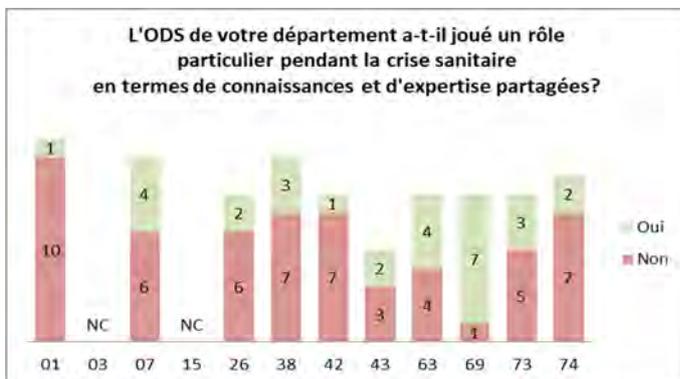
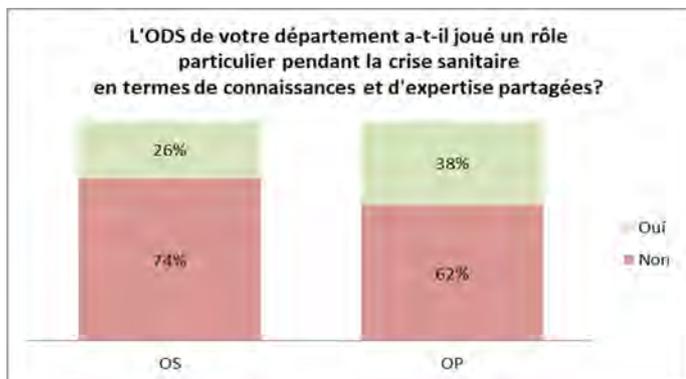
Au niveau départemental, le Rhône se démarque puisque quasi tous ses membres considèrent que l'ODS a joué un rôle particulier pendant la crise sanitaire en termes de connaissances et d'expertise partagées.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 6 estiment que l'ODS n'a pas joué de rôle particulier pendant la crise sanitaire en termes de connaissances et d'expertise partagées et 2 jugent que leur ODS a joué un rôle.

Analyse des commentaires :

Parmi les personnes considérant que l'ODS a joué un rôle particulier pendant la crise sanitaire en termes de connaissances et d'expertise partagées, peu d'entre elles ont apporté une précision sur ce rôle. Les éléments cités portent notamment sur :

- Le partage d'information durant la crise sanitaire,
- La mise en place de webinaires notamment sur le télétravail ou la reprise de l'activité suite au confinement
- Le conseil auprès des entreprises sur le recours au chômage partiel durant la crise sanitaire.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

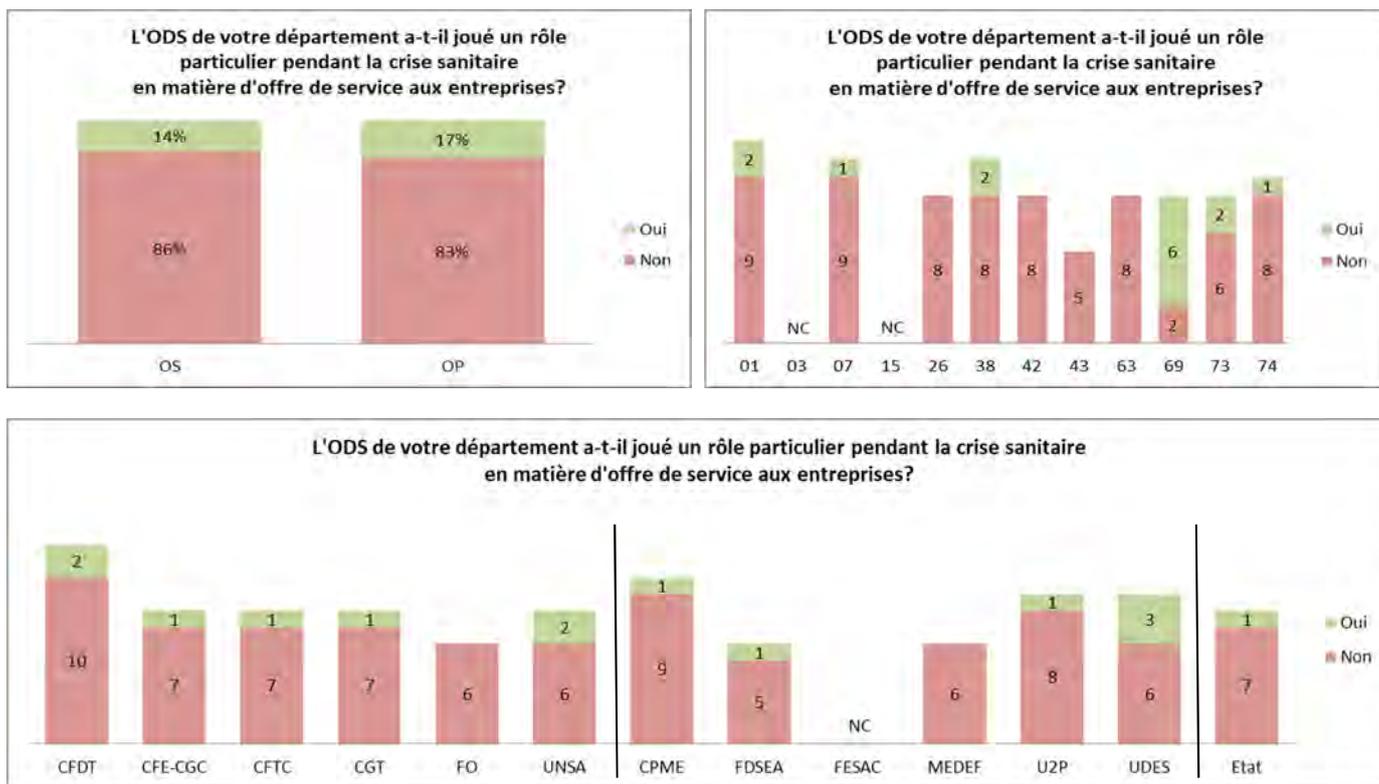
Question 11b : L'ODS a-t-il joué un rôle particulier pendant la crise sanitaire en matière d'offre de service aux entreprises ?

Du point de vue des OS et des OP, une majorité (respectivement 86% et 83%) considère que l'ODS n'a pas joué de rôle particulier pendant la crise sanitaire en matière d'offre de services.

Au sein des OS et des OP, aucune organisation ne se distingue par un positionnement particulier.

Au niveau départemental, le département du Rhône se démarque puisque la majorité des personnes considère que l'ODS a joué un rôle particulier pendant la crise sanitaire en matière d'offre de service aux entreprises.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 7 considèrent que l'ODS n'a pas joué de rôle particulier pendant la crise sanitaire en matière d'offre de service aux entreprises.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Question 14 : Y-a-t-il eu des freins à la production d'observations communes ?

Du point de vue des OS et des OP, 17% des personnes estiment qu'il n'y a pas eu de freins à la production d'observations communes par les ODS et ceci concerne autant les OS que les OP (respectivement 8 personnes).

Plus d'un tiers des membres d'OS et d'OP estime que les ODS rencontrent des freins pour leur production d'observations communes du fait d'un manque de moyens financiers (38%) et d'un manque de moyens humains (34%). Ainsi, plusieurs membres d'OS ont précisé qu'il n'y avait pas de droits syndicaux liés aux réunions des ODS.

Environ un quart des personnes identifie également l'indisponibilité des membres (25%) et la fréquence des réunions qui est jugée insuffisante (24%). Environ 1 personne sur 5 considère que la discontinuité dans la représentation des organisations (21%) ainsi que les moyens matériels insuffisants (17%) ont participé à freiner la production d'observations communes. Enfin, 14% des personnes déclarent que le positionnement de l'organisation de certains membres a pu également constituer un frein à la production d'observations communes. En complément, certaines personnes ont également précisé que la lisibilité et la légitimité de l'observatoire était compliquée du fait notamment du manque de précisions sur le cadre d'intervention et d'un manque de présence active sur le territoire.

Concernant les membres d'OS, il convient de souligner que les moyens financiers sont jugés insuffisants par 28 personnes (soit 56%). Les principaux freins identifiés sont :

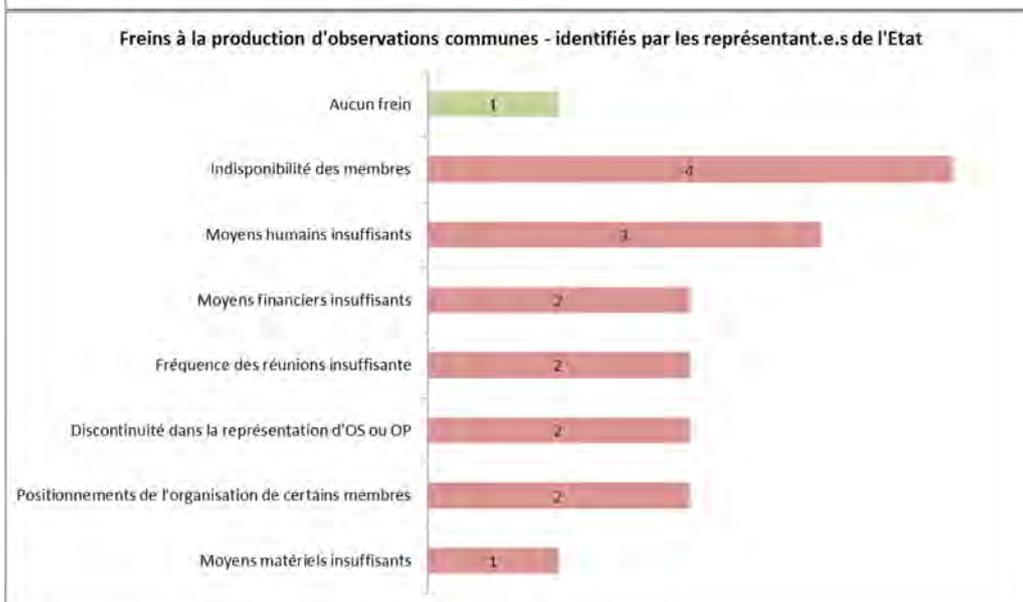
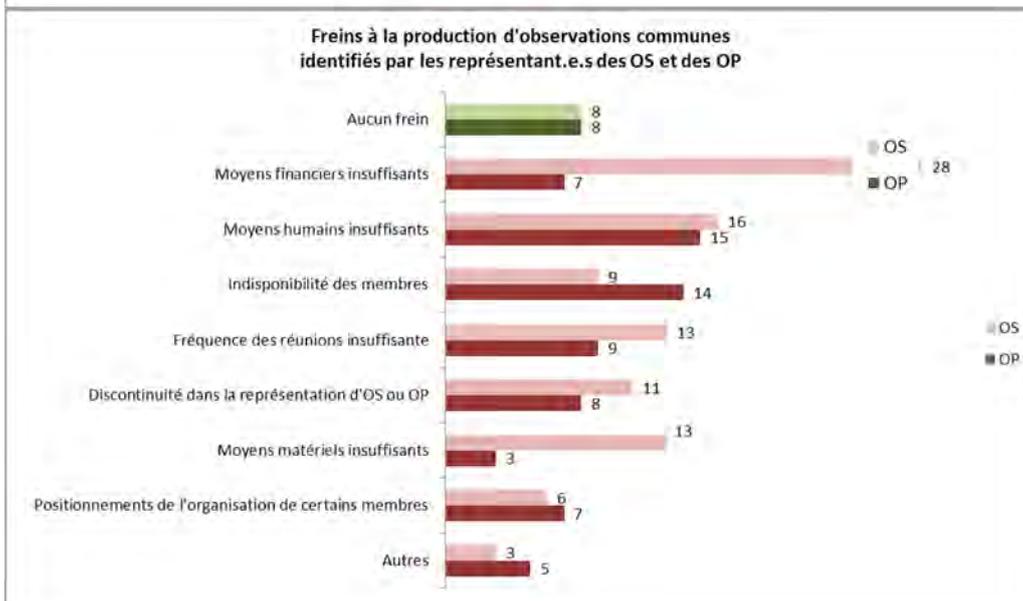
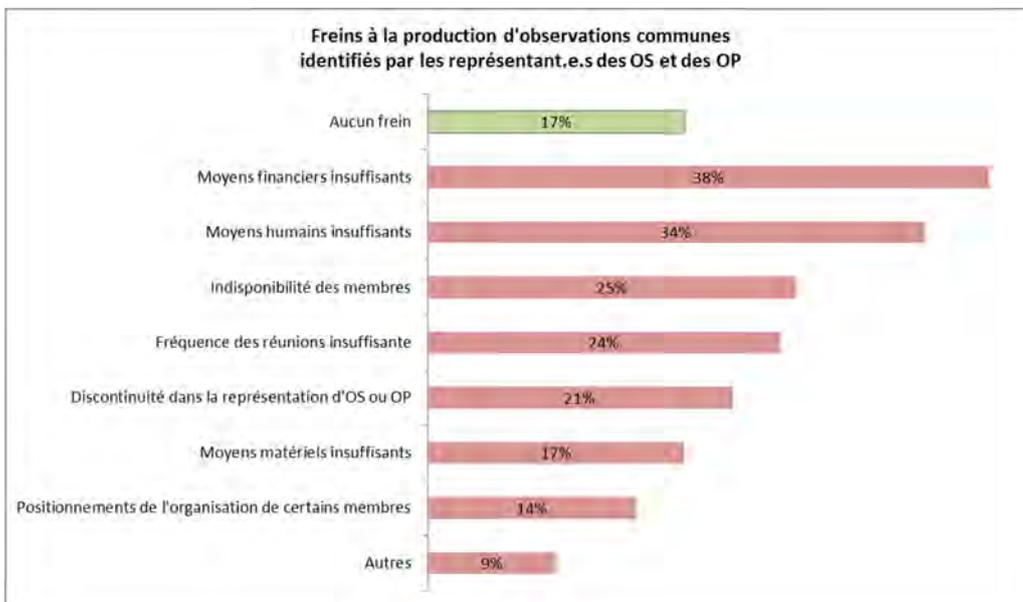
- les moyens humains insuffisants (16 personnes, soit 32%),
- la fréquence des réunions jugée insuffisante (13 personnes, soit 26%),
- les moyens matériels jugés insuffisants (13 personnes, soit 26%),
- la discontinuité dans la représentation des organisations (11 personnes, soit 22%).

Concernant les membres d'OP, les premiers freins identifiés sont :

- les moyens humains insuffisants (15 personnes, soit 36% des membres d'OP),
- l'indisponibilité des membres (14 personnes, soit 33%),
- la fréquence des réunions jugée insuffisante (9 personnes, soit 21%),
- la discontinuité dans la représentation des organisations (8 personnes, soit 19%).

Contrairement aux représentant.es d'OS, seules 7 personnes relevant d'OP jugent les moyens financiers insuffisants (soit 16% des membres d'OP).

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, seule une personne juge qu'il n'y a pas eu de frein à la production d'observations communes. Parmi les 7 autres personnes, les freins identifiés sont : l'indisponibilité des membres (identifiée 4 fois), les moyens humains insuffisants (3 fois), les moyens financiers insuffisants, la fréquence des réunions insuffisante, la discontinuité dans la représentation des organisations, le positionnement de l'organisation de certains membres (respectivement 2 fois). Les moyens matériels ont été jugés insuffisants pour 1 personne.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Question 15 : Y-a-t-il eu des freins à la production de projets communs ?

Du point de vue des OS et des OP, 15% des membres d'OS et d'OP estime qu'il n'y a pas eu de freins à la production de projets communs par les ODS (soit 6 personnes relevant d'OS et 8 d'OP).

45% des membres d'OS et d'OP considère que les moyens financiers étaient insuffisants pour produire des projets communs (soit 7 points de plus que pour la production d'observations communes).

Plus d'un tiers pointe également le manque de moyens humains (35%) et environ un quart identifie également l'indisponibilité des membres (25%) et la fréquence des réunions qui est jugée insuffisante (24%). Ces proportions correspondant à celles des freins à la production d'observations communes. Là encore, plusieurs membres d'OS ont précisé qu'il n'y avait pas de droits syndicaux liés aux réunions des ODS. Le manque de moyen matériel est pointé par 18% des personnes.

Enfin, dans une moindre mesure, sont identifiés la discontinuité dans la représentation des organisations (13%), le positionnement de l'organisation de certains membres (13%). En complément, certaines personnes ont également encore précisé que la lisibilité et la légitimité de l'observatoire était compliquée du fait notamment du manque de précisions sur le cadre d'intervention et du questionnement des membres sur leur rôle au sein de l'ODDS.

Concernant les membres d'OS, que les moyens financiers sont jugés insuffisants par 28 personnes (soit 56%). Les principaux freins ensuite identifiés sont :

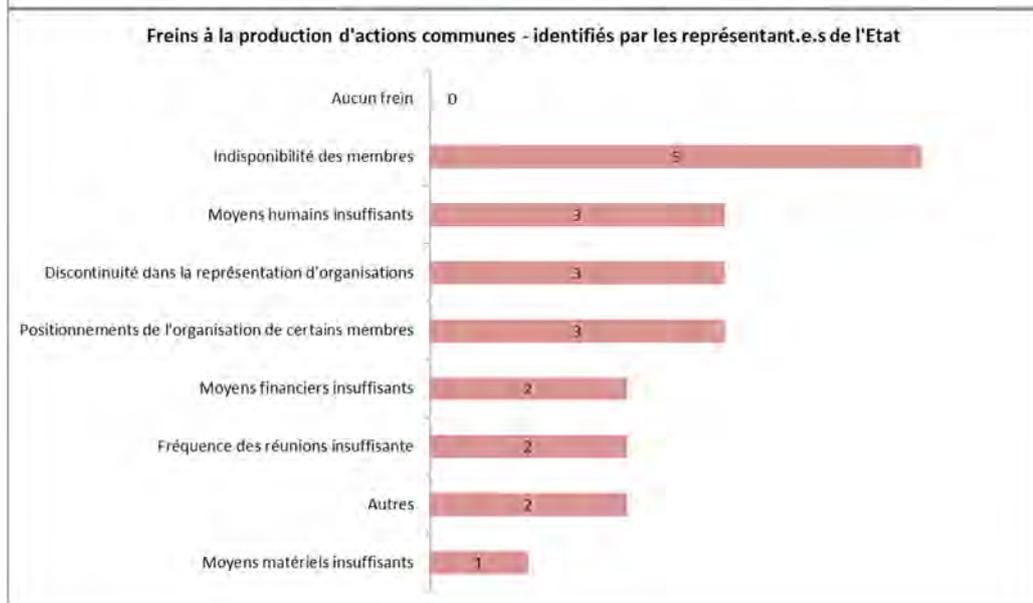
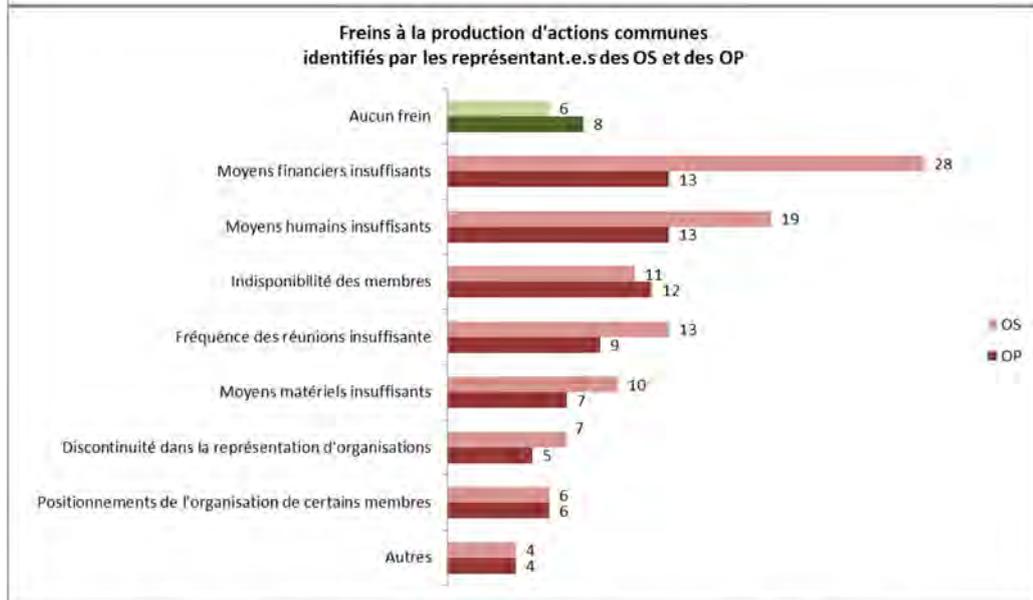
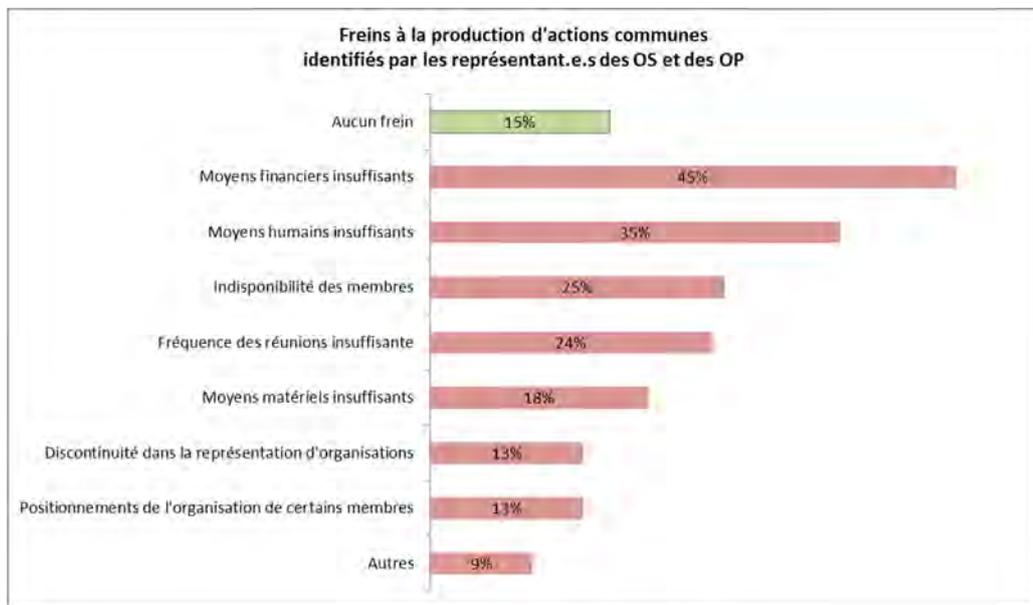
- les moyens humains insuffisants (19 personnes, soit 38%),
- la fréquence des réunions jugée insuffisante (13 personnes, soit 26%),
- les moyens matériels jugés insuffisants (10 personnes, soit 20%).

Concernant les membres d'OP, il convient de souligner que 13 personnes (soit 31%) jugent les moyens financiers insuffisants pour produire des actions communes (contre 7 personnes qui jugeaient ces moyens insuffisants pour la production d'observations communes).

Par ailleurs, les autres freins identifiés sont :

- les moyens humains insuffisants (13 personnes, soit 31% des membres d'OP),
- l'indisponibilité des membres (12 personnes, soit 29%),
- la fréquence des réunions jugée insuffisante (9 personnes, soit 21%).

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, toutes estiment qu'il y a eu des freins à la production d'observations communes. Parmi les réponses, on peut noter l'indisponibilité des membres (identifiée 5 fois), les moyens humains insuffisants (3 fois), la discontinuité dans la représentation des organisations (3 fois) et le positionnement de l'organisation de certains membres (3 fois).



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 100 répondant-es sur 100

Question 16 : Vis-à-vis des instances de DS des entreprises/établissements, votre ODS est-il complémentaire /redondant ?

Du point de vue des OS et des OP, si une majorité de membres des OS (63%) juge que les ODS sont redondants avec les instances de DS des entreprises et des établissements, les membres d'OP considèrent au contraire majoritairement (60%) que les ODS sont complémentaires.

Concernant les OS, la majorité au sein de la CFE-CGC estime que les ODS sont complémentaires avec les instances de DS des entreprises. A l'UNSA, les avis sont partagés.

Concernant les OP, la majorité au sein de la FDSEA estime que les ODS sont redondants avec les instances de DS des entreprises. Au MEDEF, les avis sont partagés sur la question.

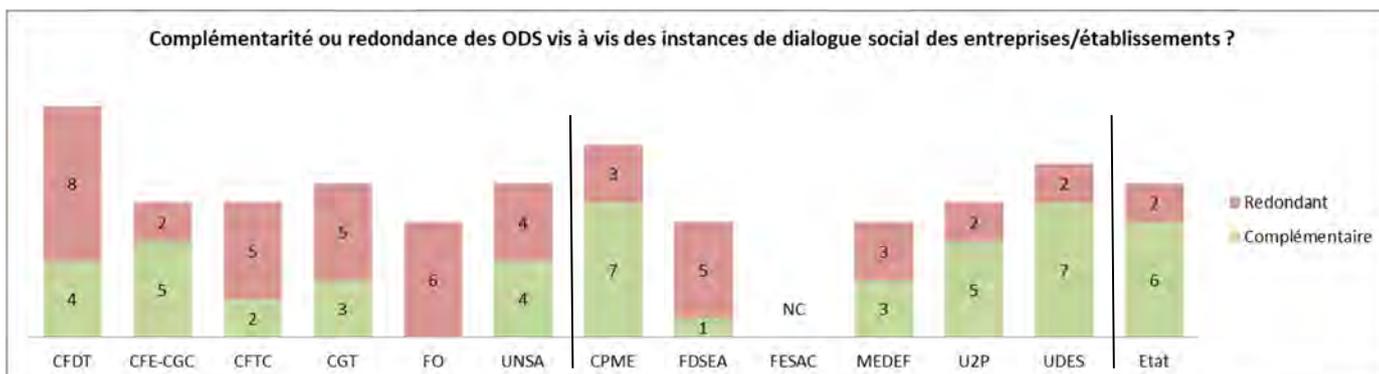
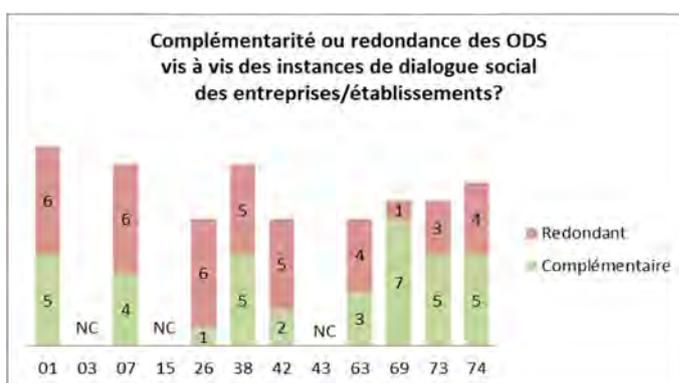
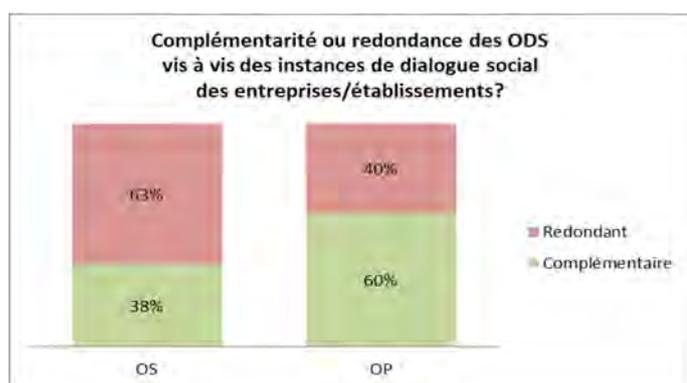
Au niveau départemental, le Rhône et la Savoie se démarquent puisque la majorité de leurs membres considère que les ODS sont complémentaires avec les instances de DS des entreprises et des établissements.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 6 considèrent que l'ODS est complémentaire avec les instances de DS des entreprises et 2 jugent que l'ODS est redondant.

Analyse des commentaires :

Les raisons le plus souvent invoquées pour justifier le caractère jugé complémentaire des ODS vis-à-vis des instances de DS des entreprises et/ou établissements sont :

- **La prise de recul permise par les ODS** (citée 17 fois) qui permettrait un niveau d'échange différent, des échanges de données au niveau départemental, des observations fines, une vision plus large et complète du DS, une vision extérieure avec une dimension interprofessionnelle, l'ouverture sur différents corps de métiers, la neutralité, le consensus sur des analyses et conseils prodigués,
- **Les carences en termes de DS existant dans les petites entreprises** (citées 11 fois), soit que ces dernières ne disposent pas d'instance de DS, soit qu'il y a une carence d'expertise ou de compétences en termes de DS en leur sein, soit que le DS y est jugé rarement constructif,
- **Le caractère paritaire de l'ODS et/ou la présence de l'Etat** (cités 7 fois),
- **L'ODS qui est envisagé comme un lieu ressource** (cité 6 fois) pouvant apporter un appui ponctuel ou donner des pistes pour la négociation en entreprise ou des informations complémentaires à celles des OS.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 96 répondant-es sur 100

Question 18a : Existe-t-il une articulation avec d'autres instances de DS aux niveaux des entreprises/établissements?

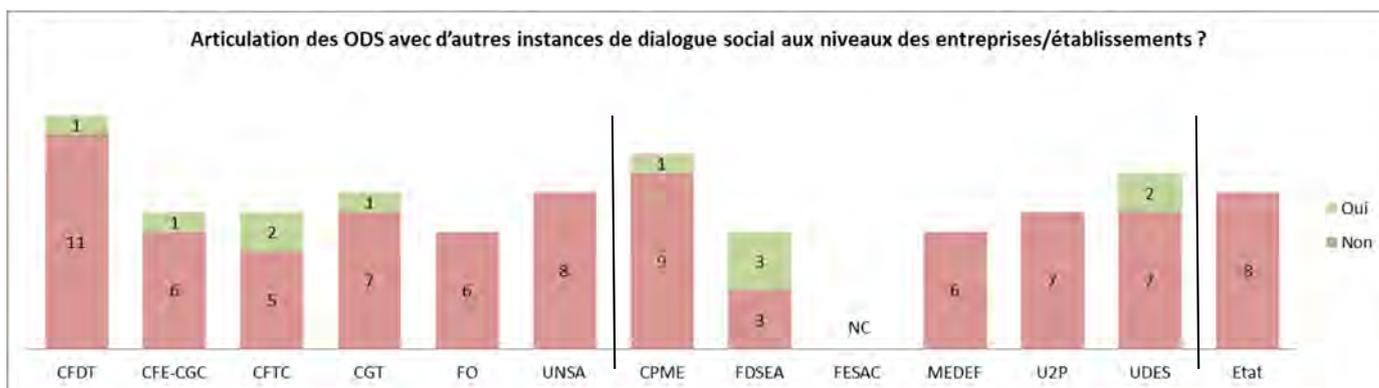
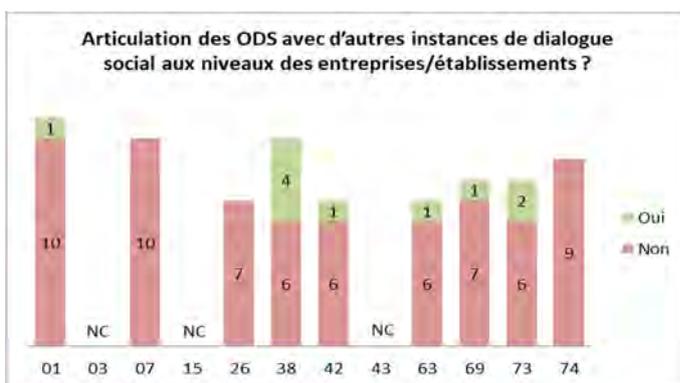
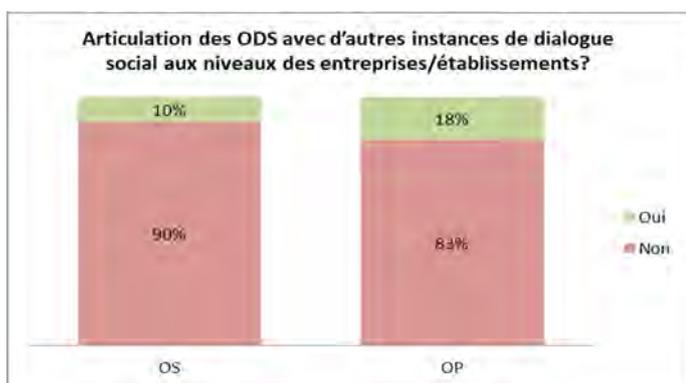
Du point de vue des OS et des OP, la majorité (respectivement 90% et 83%) estime que les ODS ne sont pas articulés avec les instances de DS existantes au niveau des entreprises.

Au sein des OS, aucune organisation ne se distingue par un positionnement particulier.

Concernant les OP, à la FDSEA, les avis sont partagés sur la question de l'articulation de leur ODS avec les autres instances de DS existantes au niveau des entreprises ou des établissements.

Au niveau départemental, aucun département ne se démarque puisque la majorité de leurs membres respectifs considère que les ODS n'ont pas d'articulation avec les autres instances de DS existantes au niveau des entreprises.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, l'ensemble des personnes considère que les ODS ne sont pas articulés avec les autres instances de DS existantes au niveau des entreprises ou des établissements.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 96 répondant-es sur 100

Question 17 : Vis-à-vis des instances de DS régionales (ex : CROCT, CPRI, commissions paritaires sectorielles ou de branche) votre ODS est-il complémentaire /redondant ?

Du point de vue des OS et des OP, si 67% des membres d’OS estiment que les ODS sont redondants avec les instances de DS régionales, un peu plus de la moitié des membres d’OP (53%) juge au contraire que les ODS sont complémentaires.

Concernant les OS, la majorité au sein de la CFE-CGC est réservée sur la question de la complémentarité des ODS avec les instances de DS régionales.

Concernant les OP, la majorité au sein de de l’U2P et de l’UDES considère que les ODS sont complémentaires avec les instances de DS régionales. Au contraire, au sein de de la FDSEA et du MEDEF, la majorité considère que ce n’est pas le cas. Les avis sont plus partagés à la CPME.

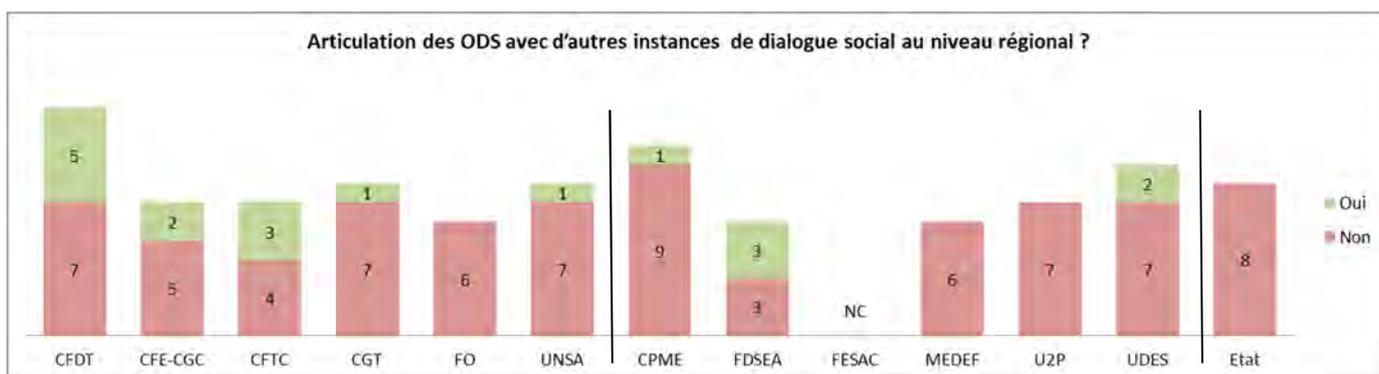
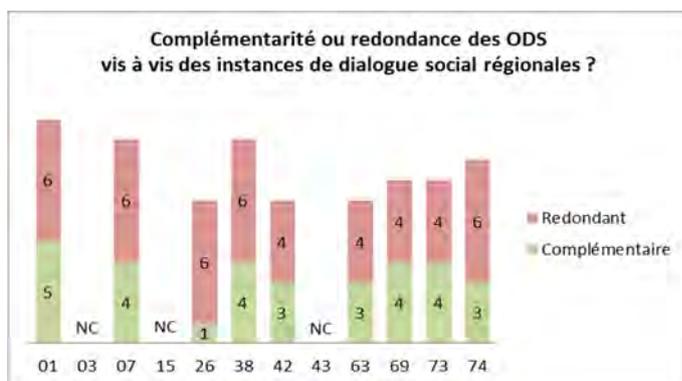
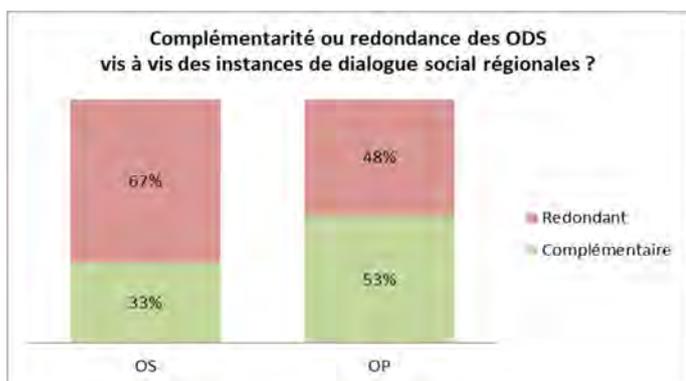
Au niveau départemental, aucun département ne se démarque puisque la majorité de leurs membres respectifs considère que les ODS sont redondants avec les instances de DS régionales.

Du point de vue des représentant-es de l’Etat, parmi les 8 personnes, 5 estiment que l’ODS est complémentaire avec les instances de DS régionales et 3 estiment qu’il est redondant.

Analyse des commentaires :

Les raisons le plus souvent invoquées pour justifier le caractère jugé complémentaire des ODS vis-à-vis des instances de DS régionales sont :

- **La proximité du terrain** (citée 15 fois) qui permettrait notamment une vision plus fine du territoire et des problématiques territoriales spécifiques, la capacité à servir de relais sur des priorités engagées, la capacité à mettre en œuvre des actions en proximité,
- **Le champ du travail différent** (cité 15 fois) du fait, soit de l’échelle territoriale d’intervention spécifique, soit des attributions différentes, soit du caractère interprofessionnel, soit du focus sur les petites entreprises.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 96 répondant-es sur 100

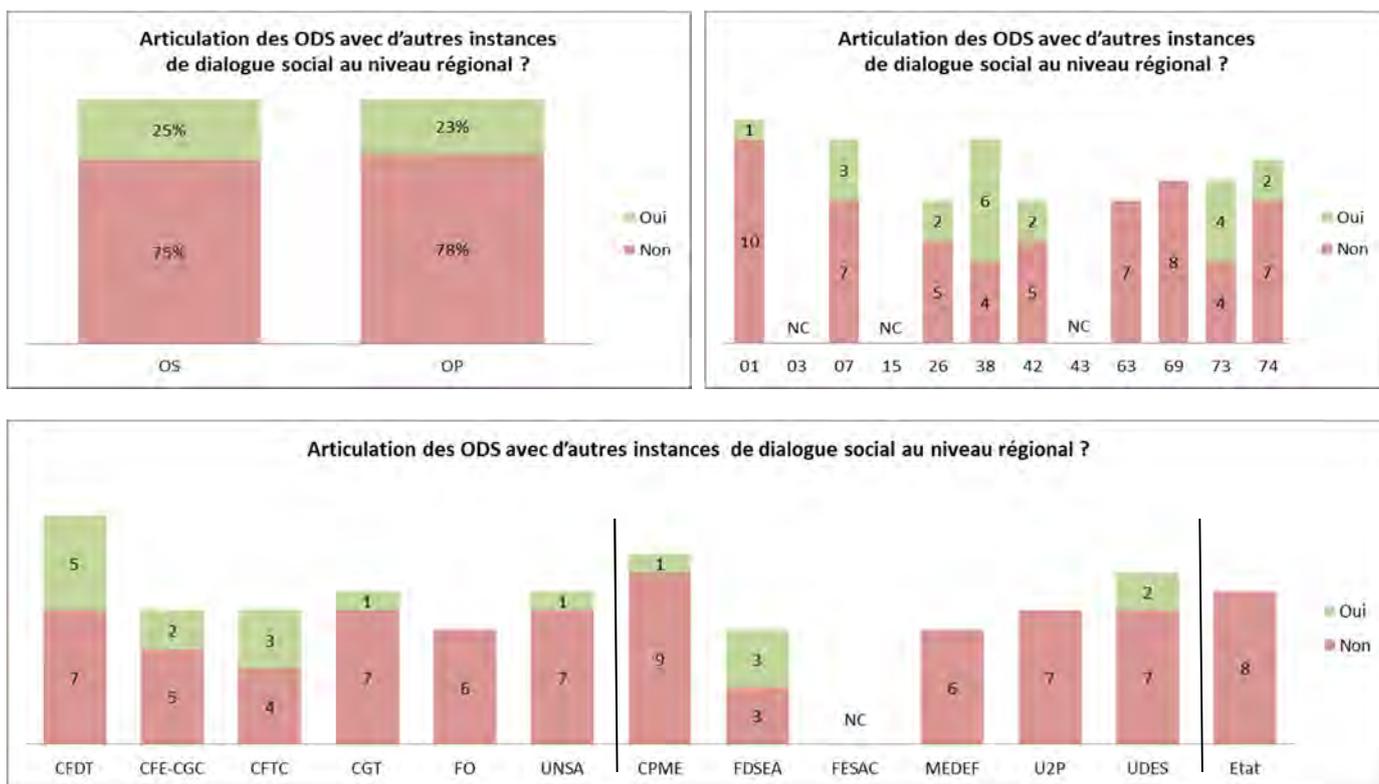
Question 18b : Existe-t-il une articulation avec d'autres instances de DS régionales (ex : CROCT, CPRI, commissions paritaires sectorielles ou de branche)

Du point de vue des OS et des OP, la majorité (respectivement 75% et 78%) considère que les ODS ne sont pas articulés avec les autres instances de DS régionales.

Concernant les OS et les OP, à la CFTC et la FDSEA, les avis sont réservés sur l'articulation des ODS avec les instances de DS régionales.

Au niveau départemental, en Isère, la majorité des personnes considère qu'il existe une articulation de leur ODS avec les autres instances de DS régionales.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, l'ensemble des personnes juge que les ODS ne sont pas articulés avec les autres instances de DS.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 96 répondant-es sur 100

Question 19 : L'ODS a-t-il rendu formel un espace tripartite qui existait précédemment de manière informelle ?

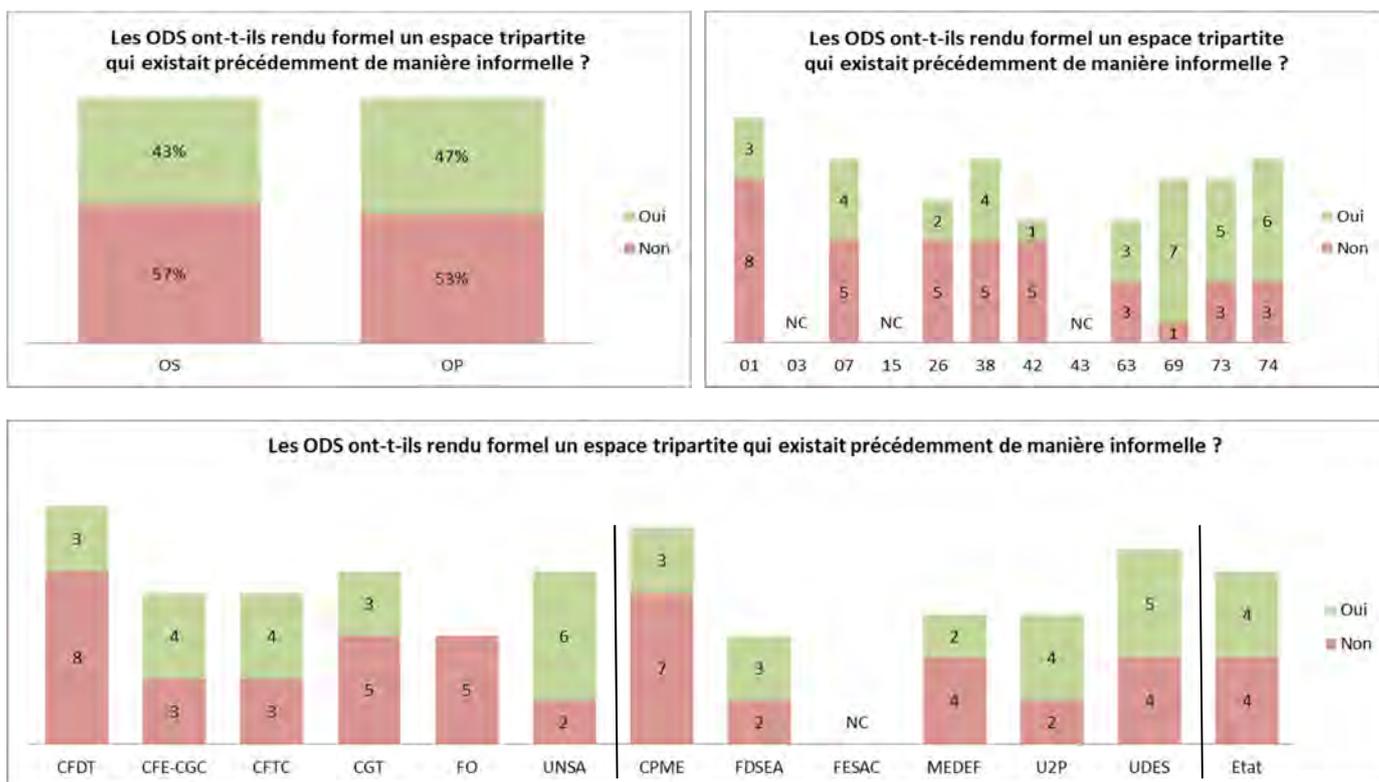
Du point de vue des OS et des OP, les avis sont très partagés sur la question de savoir si les ODS ont rendu formel un espace tripartite qui existait précédemment de manière informelle : 57% des membres d'OS et 53% de ceux d'OP estiment que ce n'est pas le cas.

Concernant les OS, la majorité au sein de de l'UNSA considère que les ODS ont rendu formel un espace tripartite qui existait précédemment de manière informelle. Au contraire, l'ensemble des membres de FO et la majorité de ceux de la CFDT et la CGT considèrent que ce n'est pas le cas. Les personnes de la CFE-CGC et la CFTC ont des avis partagés.

Concernant les OP, la majorité au sein de l'U2P estime que les ODS ont rendu formel un espace tripartite qui existait précédemment de manière informelle. Au contraire, au sein de la CPME et du MEDEF, la majorité considère que ce n'est pas le cas. Les personnes de la FDSEA et de l'UDES ont des avis plus partagés.

Au niveau départemental, certains départements ont la majorité de leurs membres qui considère que les ODS ont rendu formel un espace tripartite qui existait précédemment de manière informelle : le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie. Au contraire, dans certains départements, la majorité des membres juge que ce n'est pas le cas : l'Ain, la Drôme et la Loire. Les avis sont partagés en Ardèche, en Isère et dans le Puy de Dôme.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, la moitié considère que les ODS ont rendu formel un espace tripartite qui existait précédemment de manière informelle, l'autre moitié non.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Question 20 : Cet espace tripartite formalisé vous semble-t-il utile ?

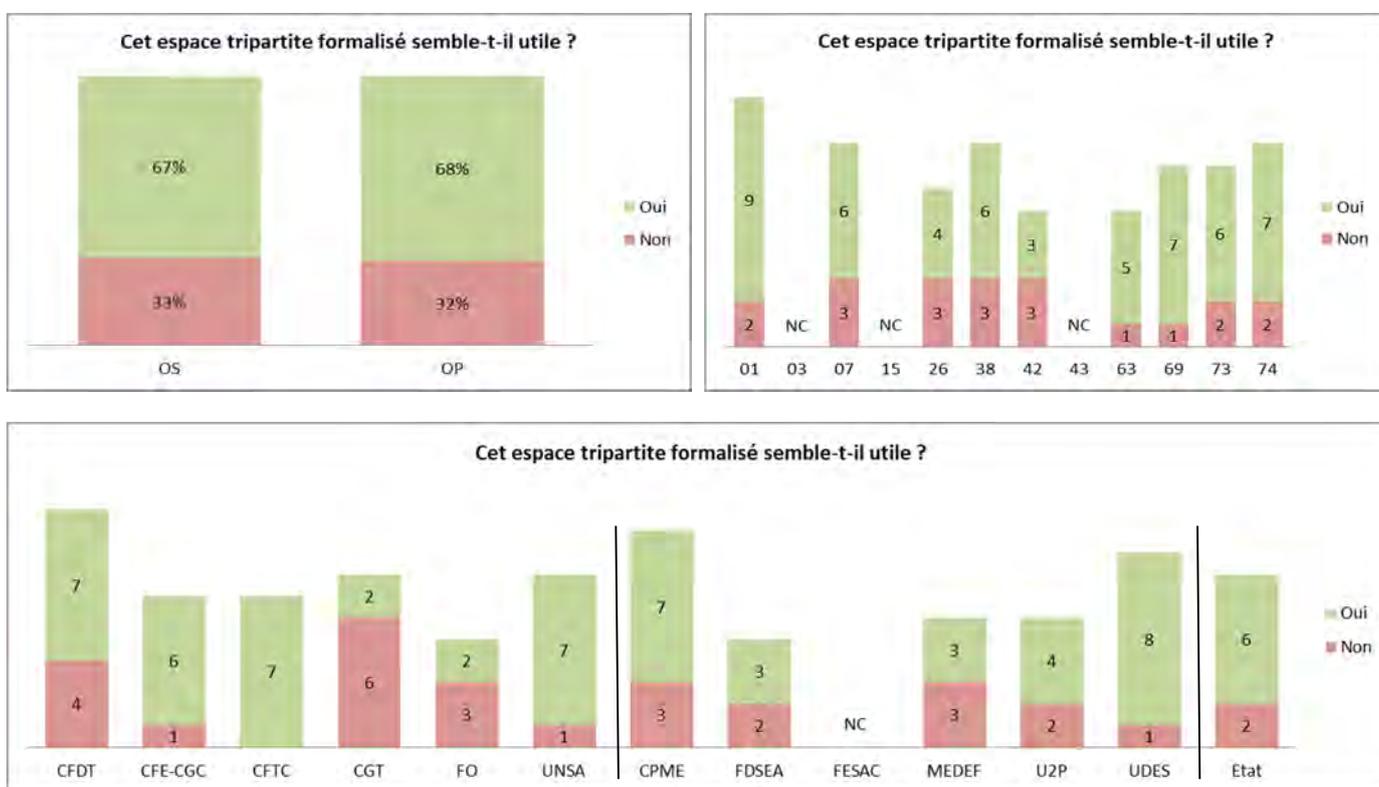
Du point de vue des OS et des OP, la majorité (respectivement 67% et 68%) considère que l'espace tripartite formalisé par les ODS est utile.

Concernant les OS, la majorité au sein de la CGT estime que l'espace tripartite formalisé par les ODS n'est pas utile. Les membres de FO ont un avis partagé.

Concernant les OP, au sein de la FDSEA et du MEDEF les avis sont partagés sur l'utilité de l'espace tripartite formalisé par les ODS.

Au niveau départemental, dans la plupart des départements, la majorité des personnes trouve utile ce nouvel espace tripartite formalisé. Les avis sont partagés dans la Drôme et la Loire.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 6 estiment que l'espace tripartite formalisé par les ODS est utile et 2 considèrent que ce n'est pas le cas.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Question 21 : Le caractère tripartite encourage-t-il le dialogue social* ?

Du point de vue des OS et des OP, la majorité (respectivement 72% et 68%) juge que le caractère tripartite des ODS encourage le DS.

Concernant les OS, la majorité au sein de la CGT estime que le caractère tripartite des ODS n'encourage pas le DS.

Concernant les OP, la majorité au sein du MEDEF considère que le caractère tripartite des ODS n'encourage pas le DS. Les membres de la FDSEA ont un avis partagé sur la question.

Au niveau départemental, dans l'ensemble des départements, la majorité des personnes estime que le caractère tripartite encourage le DS.

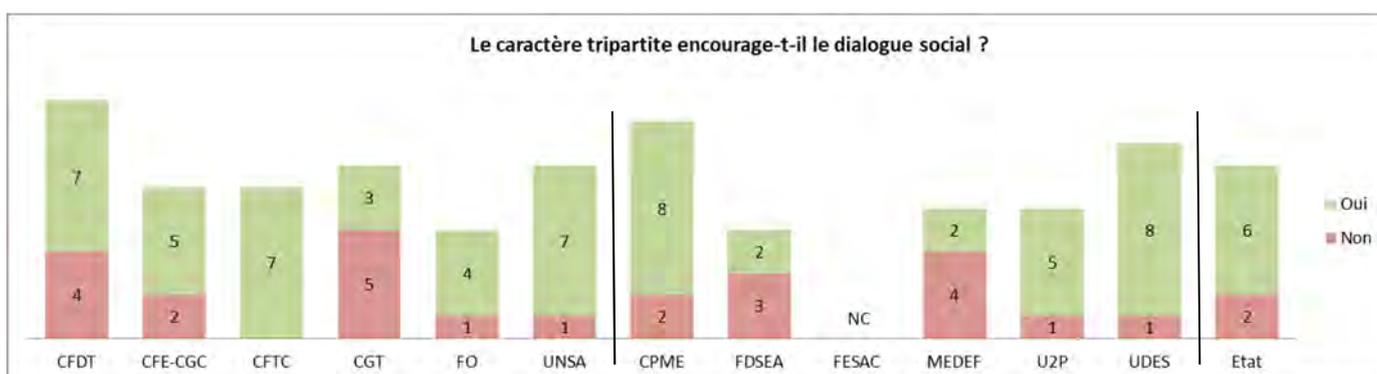
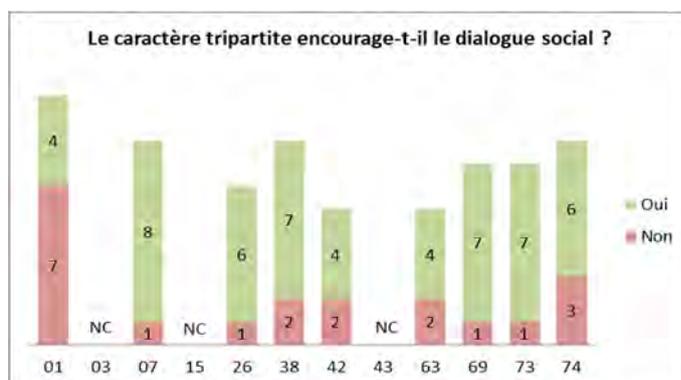
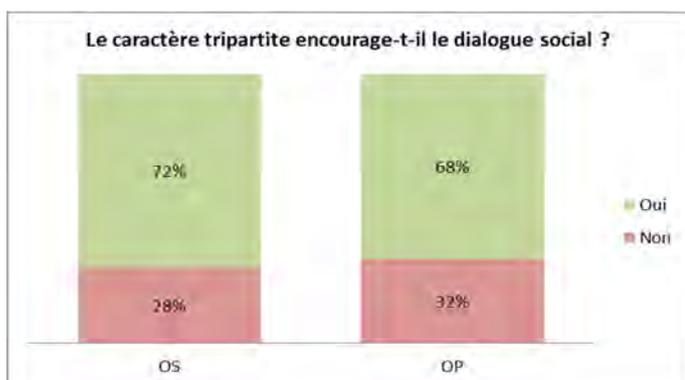
Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 6 jugent que le caractère tripartite des ODS encourage le DS et 2 considèrent que ce n'est pas le cas.

Analyse des commentaires :

Les principales raisons invoquées pour expliquer que le caractère tripartite des ODS encourage le DS sont :

- **L'ODS constituerait un cadre d'échanges qualifié de « neutre » et enrichi par la pluralité des parties prenantes présentes** (cité 19 fois). Ainsi, l'ODS serait à distance des enjeux et tensions qui peuvent avoir lieu au sein des entreprises. La pluralité des acteurs constituerait également un atout permettant d'enrichir les analyses en croisant les positions.
- **Le rôle particulier de l'Etat** (cité 10 fois) qui permettrait de faciliter les échanges par la médiation et par ses apports en termes de réglementation qui amènent de la matière aux échanges et de la légitimité.

Parmi les personnes qui ont indiqué que le caractère tripartite n'encourageait pas le DS, seules 3 personnes estiment que l'Etat prend trop le leadership sur les ODS.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Question 22 : Selon vous, les temps de parole dans l’ODS sont-ils équilibrés entre chaque organisation ?

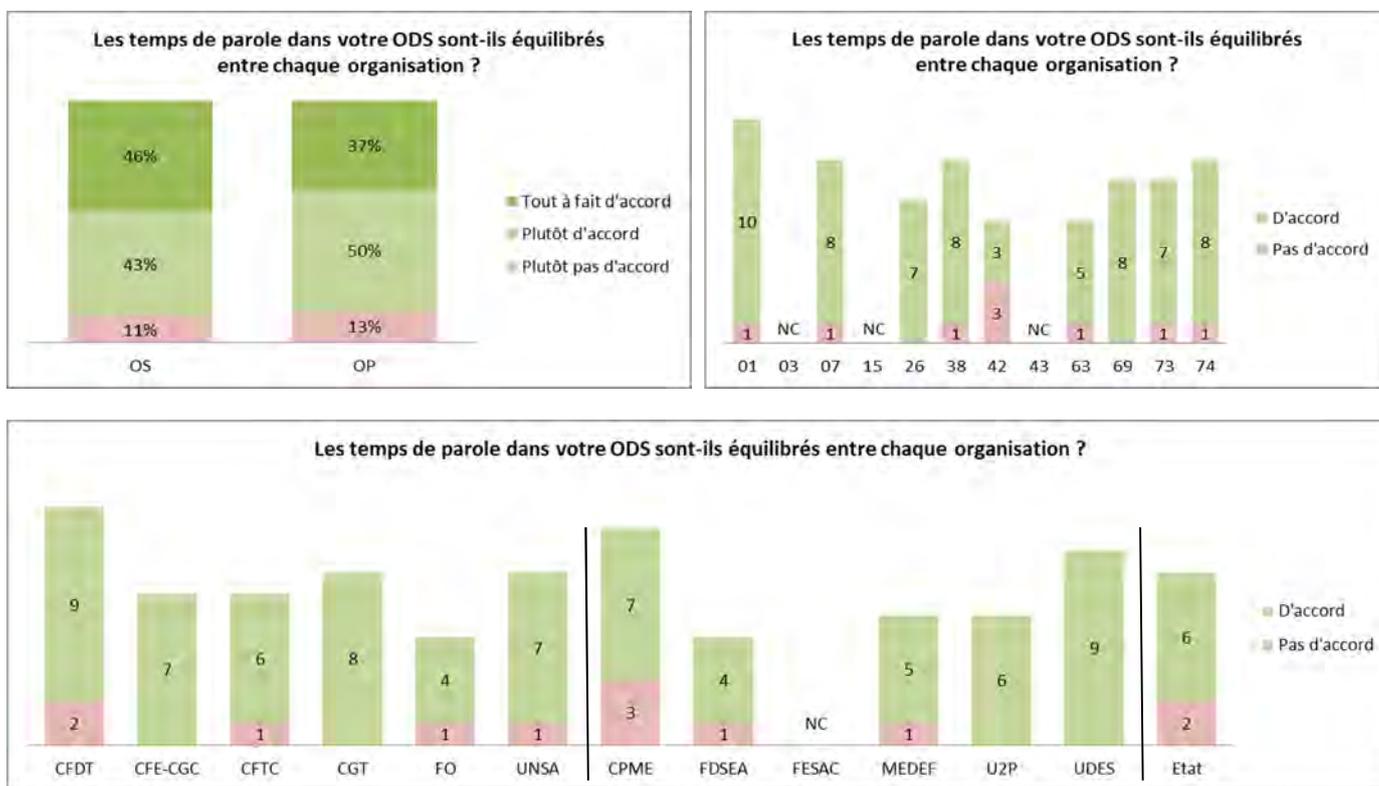
Du point de vue des OS et des OP, la majorité (respectivement 89% et 87%) estime que le temps de parole dans leur ODS est bien équilibré entre chaque organisation. Ainsi :

- Parmi les membres d’OS, 46% considèrent que la répartition du temps de parole est tout à fait équilibrée et 43% jugent qu’elle est plutôt équilibrée,
- Parmi les membres d’OP, 37% estiment que la répartition du temps de parole est tout à fait équilibrée et 50% considèrent qu’elle est plutôt équilibrée.

Au sein des OS et des OP, aucune organisation ne se distingue par un positionnement particulier.

Au niveau départemental, dans la plupart des départements, la majorité des personnes estime que le temps de parole dans leur ODS est bien équilibré entre chaque organisation. Les avis sont partagés sur ce point dans la Loire.

Du point de vue des représentant-es de l’Etat, parmi les 8 personnes, 6 jugent que le temps de parole dans leur ODS est bien équilibré entre chaque organisation et 2 considèrent que ce n’est pas le cas.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Question 23 : Selon vous, les prises de décisions dans l'ODS prennent-elles en compte de manière équilibrée les positions de chaque organisation ?

Pour mémoire, à la question 24 « quel est généralement, le processus de prises de décisions dans l'ODS ? », 45% des personnes déclarent que la prise de décision se fait généralement par vote à la majorité, 15% déclarent que la décision se prend généralement par vote à l'unanimité, 7% indiquent que la décision relève généralement d'un consensus entre présidence et vice-présidence.

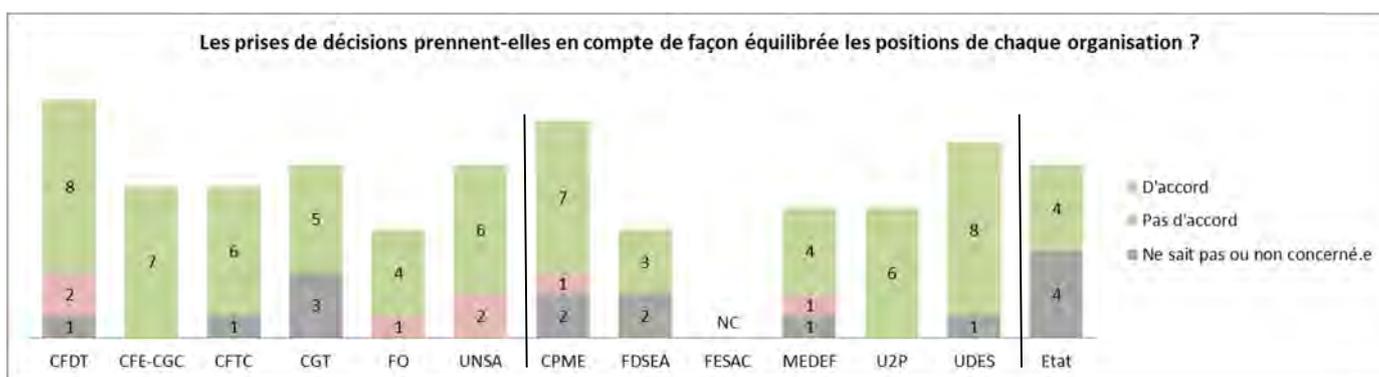
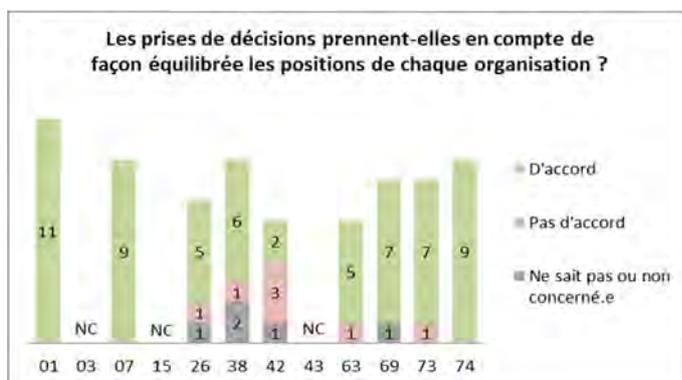
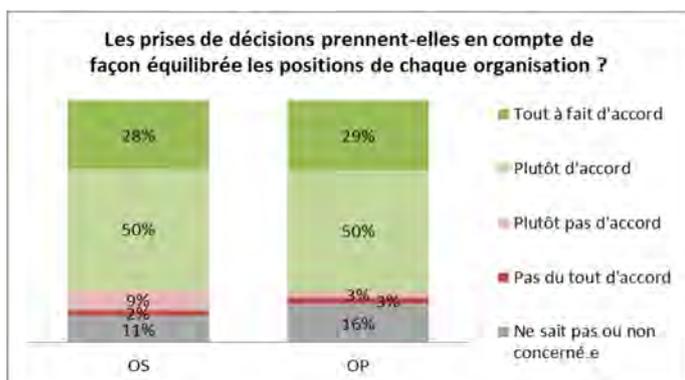
Du point de vue des OS et des OP, la majorité (respectivement 78% et 79%) estime que les prises de décisions prennent en compte les positions de chaque organisation de manière équilibrée :

- Parmi les membres d'OS, 50% estiment que les décisions prennent en compte les positions de chaque organisation de manière plutôt équilibrée et 28% de manière tout à fait équilibrée,
- Parmi les membres d'OP, 50% considèrent que les décisions prennent en compte les positions de chaque organisation de manière plutôt équilibrée et 29% de manière tout à fait équilibrée.

Au sein des OS et des OP, aucune organisation ne se distingue par un positionnement particulier.

Au niveau départemental, dans la plupart des départements, la majorité des personnes juge que les prises de décisions de l'ODS prennent en compte les positions de chaque organisation de manière équilibrée. Les avis sont partagés sur ce point dans la Loire.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, la moitié estime que les prises de décisions prennent en compte les positions des organisations de manière équilibrée, l'autre moitié ne se prononce pas.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Question 25 : L'Etat contribue-t-il à faciliter les débats et échanges au sein de l'observatoire ?

Du point de vue des OS et des OP, la majorité (respectivement 86% et 87%) considère que l'Etat contribue à faciliter les débats et échanges au sein de l'observatoire. Ainsi :

- Parmi les membres d'OS, 52% estiment que l'Etat contribue plutôt à faciliter les échanges et 26% sont tout à fait d'accord avec cette assertion,
- Parmi les membres d'OP, 55% jugent que l'Etat contribue plutôt à faciliter les échanges et 32% sont tout à fait d'accord avec cette assertion.

Concernant les OS et les OP, seuls les membres de FO et de la FDSEA ont un avis partagé sur la contribution de l'Etat à la facilitation des débats et échanges au sein de l'observatoire.

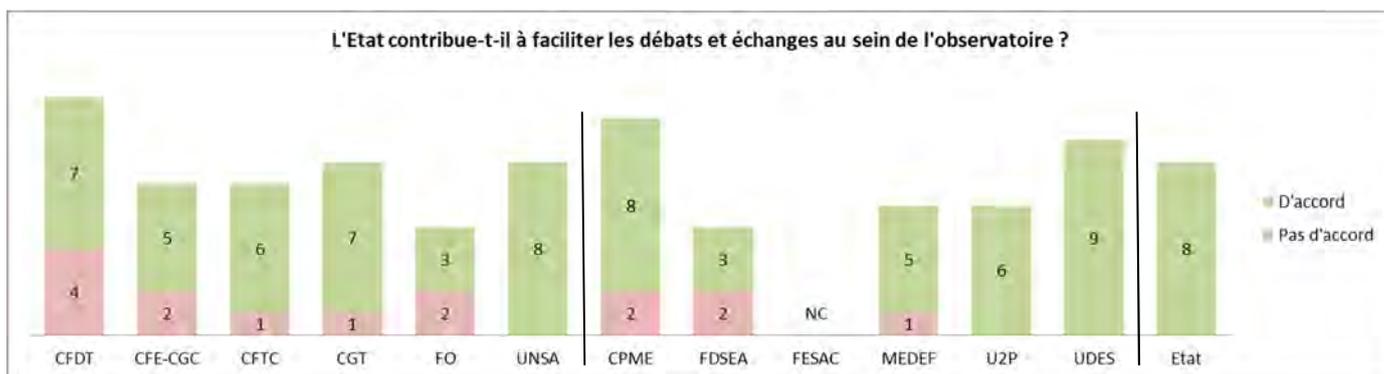
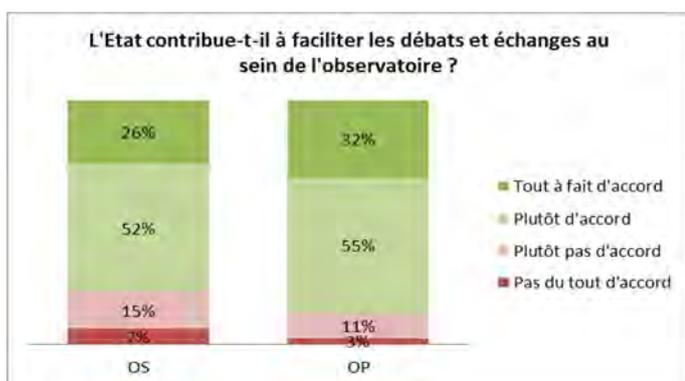
Au niveau départemental, dans l'ensemble des départements, la majorité des personnes estime que l'Etat contribue à faciliter les débats et échanges au sein de l'observatoire.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, l'ensemble des personnes considère que l'Etat contribue à faciliter les débats et les échanges au sein de l'observatoire.

Analyse des commentaires :

Parmi les personnes qui considèrent que l'Etat contribue à faciliter les débats et les échanges au sein de l'observatoire, certaines ont précisé leur avis. Ainsi, la facilitation des débats et des échanges s'expliquerait par :

- **Le portage de l'instance par l'Etat en termes d'organisation matérielle des réunions** (relevé 9 fois) par la tenue et suivi du calendrier des réunions, la tenue du secrétariat, la mise à disposition de locaux voire de financements,
- **Le rôle d'animation des réunions et de médiation lorsqu'il y a des tensions** (relevé 6 fois),
- **L'apport d'informations et de données utiles aux échanges** (relevé 4 fois).



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Question 26 : Au sein de l'ODS, l'Etat a-t-il excédé sa mission traditionnelle d'encourager le dialogue social et la négociation ?

Du point de vue des OS et des OP, près de la moitié (respectivement 57% et 58%) estime que l'Etat n'a pas excédé sa mission traditionnelle d'encourager le DS et la négociation.

Concernant les OS, la majorité au sein de de la CFTC et de l'UNSA juge que l'Etat a excédé sa mission traditionnelle d'encourager le DS et la négociation. Au contraire, au sein de de la CFDT et de la CGT, la majorité considère que ce n'est pas le cas. Les avis sont plus partagés à la CFE-CGC et FO.

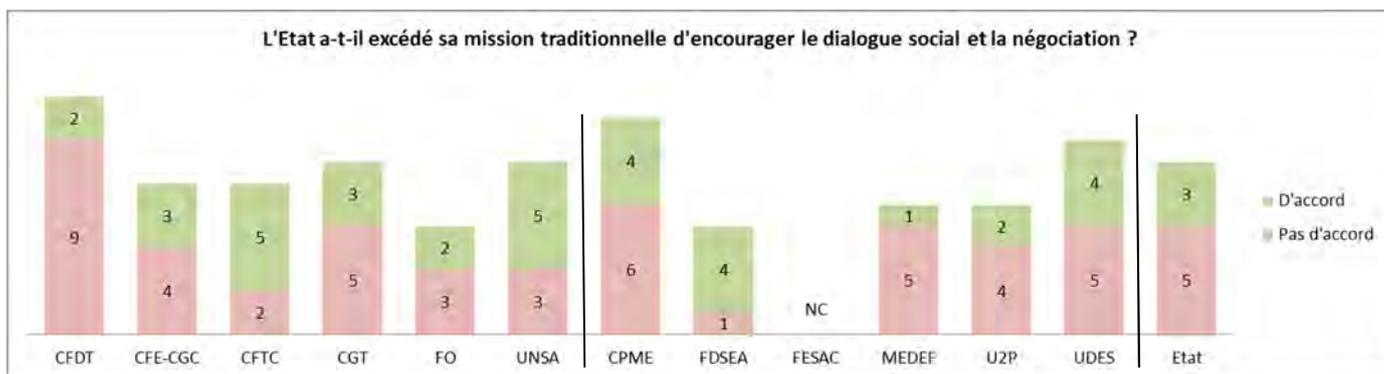
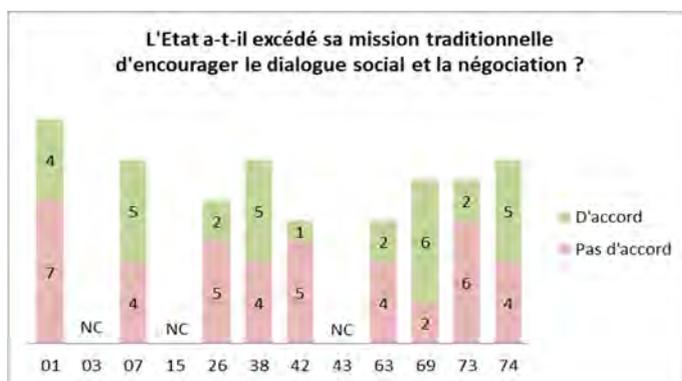
Concernant les OP, la majorité au sein de la FDSEA estime que l'Etat a excédé sa mission traditionnelle d'encourager le DS et la négociation. Au contraire, au sein de la CPME, du MEDEF et de l'U2P, la majorité considère que ce n'est pas le cas. Les avis sont plus partagés à l'UDES.

Au niveau départemental, dans le Rhône, la majorité des personnes juge que l'Etat a excédé sa mission traditionnelle d'encourager le DS et la négociation. Au contraire, la majorité des membres estime que ce n'est pas le cas dans l'Ain, la Drôme, la Loire, le Puy-de-Dôme et la Savoie.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 5 considèrent que l'Etat n'a pas excédé sa mission traditionnelle d'encourager le DS et la négociation, tandis que 3 considèrent qu'il l'a excédée.

Analyse des commentaires :

Parmi, les personnes qui considèrent que l'Etat a pu excéder sa mission traditionnelle d'encourager le DS, seules quatre ont apporté une précision à leur avis. Deux d'entre elles ont un avis plutôt négatif sur l'intervention de l'Etat, la considérant soit « dirigiste », soit « non neutre ». Deux autres ont un avis positif en mettant en avant l'appui apporté par l'Etat via les moyens humains mis à disposition et la facilitation du dialogue.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Question 27 : L'ODS a-t-il une légitimité en matière de dialogue social interprofessionnel ?

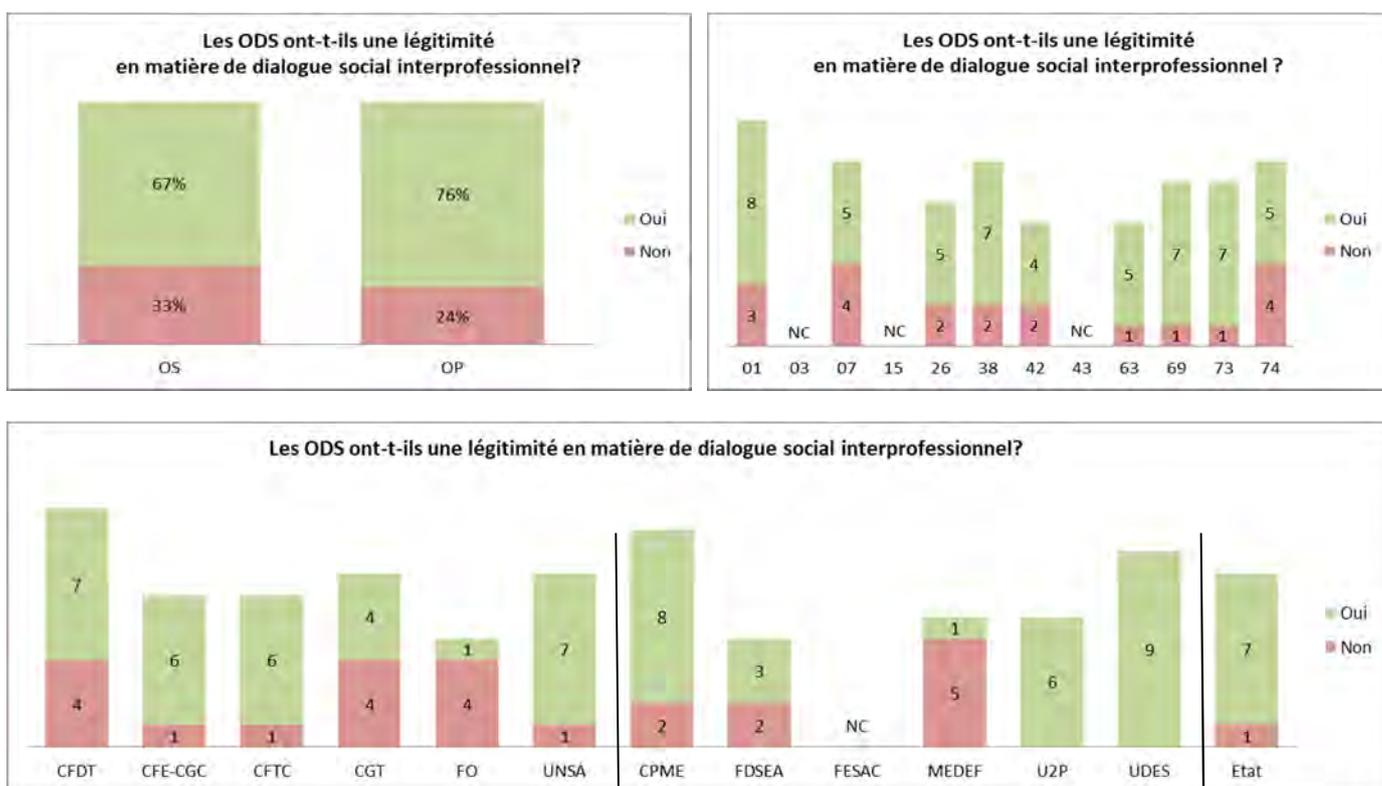
Du point de vue des OS et des OP, la majorité (respectivement 67% et 76%) estime que les ODS ont une légitimité en matière de DS interprofessionnel.

Concernant les OS, la majorité au sein de FO juge majoritairement que les ODS n'ont pas de légitimité en matière de DS interprofessionnel. Les avis sont partagés à la CGT.

Concernant les OP, la majorité au sein du MEDEF considère que les ODS n'ont pas de légitimité en matière de DS interprofessionnel. Les avis sont partagés à la FDSEA.

Au niveau départemental, si dans la plupart des départements la majorité des personnes estime que l'ODS a une légitimité en matière de DS interprofessionnel, les avis sont plutôt partagés en Ardèche et en Haute-Savoie.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 7 estiment que les ODS ont une légitimité en matière de DS interprofessionnel et 1 considère que ce n'est pas le cas.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Question 28 : Les ODS ont-ils constitué une valeur-ajoutée dans le paysage de la négociation et du DS ?

Du point de vue des OS et des OP, si la moitié des membres d'OS (52%) jugent que les ODS n'ont pas constitué une valeur-ajoutée dans le paysage de la négociation et du DS, 72% des membres d'OP considèrent que les ODS en ont constitué une.

Concernant les OS, la majorité au sein de la CFE-CGC et de l'UNSA estime que les ODS ont constitué une valeur-ajoutée dans le paysage de la négociation et du DS. Au contraire, au sein de de la CFDT et la CGT, la majorité considère que ce n'est pas le cas. A la CFTC et FO, les avis sont plus partagés.

Concernant les OP, la majorité au sein du MEDEF considère majoritairement que les ODS n'ont pas constitué une valeur-ajoutée dans le paysage de la négociation et du DS.

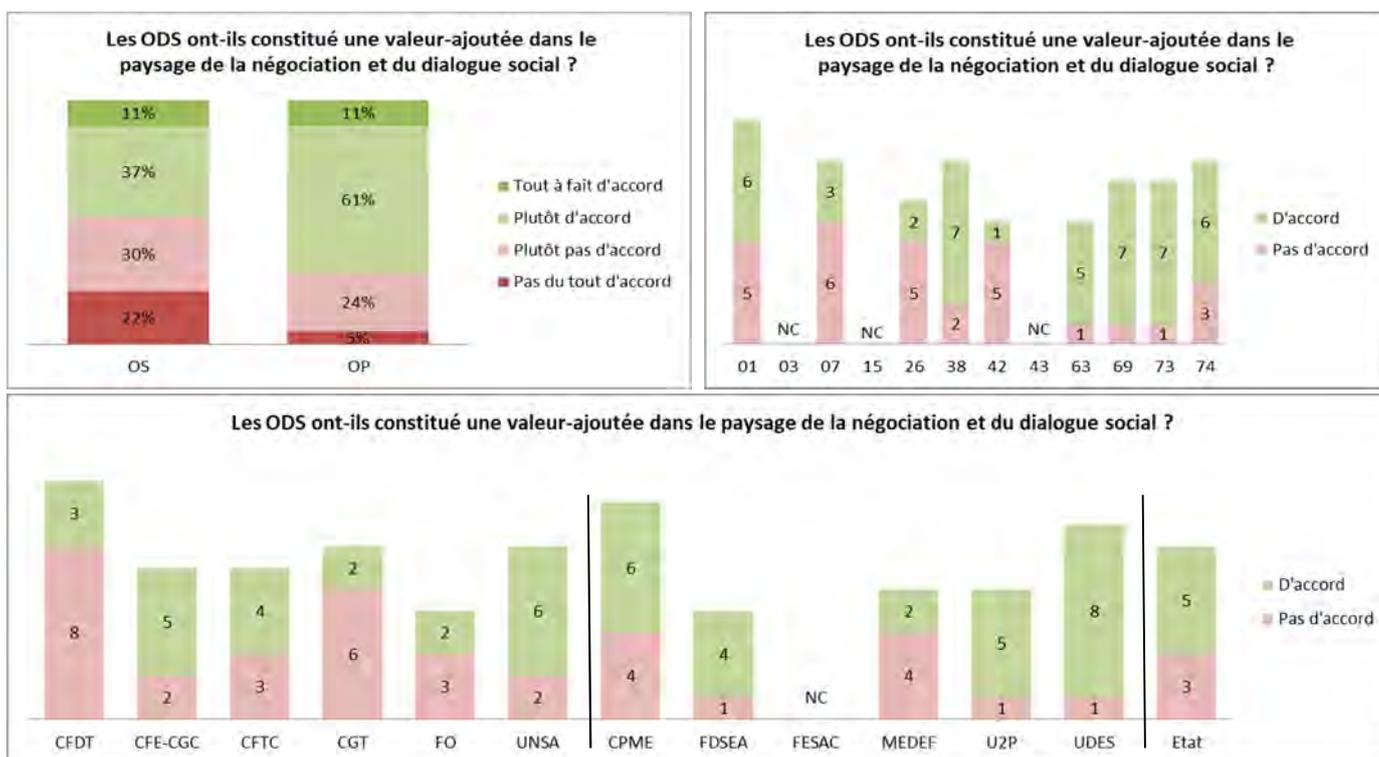
Au niveau départemental, en Isère, dans le Puy-de-Dôme, le Rhône, en Savoie et Haute-Savoie, la majorité des personnes estime que les ODS sont une valeur-ajoutée dans le paysage de la négociation et du DS. Par contre, en Ardèche, dans la Drôme et la Loire, la majorité juge que ce n'est pas le cas. Dans l'Ain, les avis sont partagés.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 5 considèrent que les ODS ont constitué une valeur-ajoutée dans le paysage de la négociation et du DS et 3 estiment que ce n'est pas le cas.

Analyse des commentaires des répondant-es :

Parmi, les personnes qui considèrent que les ODS sont une VA dans le paysage de la négociation et du DS, certaines ont précisé leur avis. Sept d'entre elles considèrent que les ODS ont une valeur ajoutée potentielle qui pourrait être développée notamment via une meilleure communication vis-à-vis des entreprises pour être mieux identifié et favoriser la confiance, mais aussi par une meilleure assiduité des membres. Six autres personnes considèrent que les ODS constituent des lieux de débats et d'échanges qui permettent de travailler sur des sujets non travaillés par ailleurs.

Parmi, les personnes qui considèrent que les ODS ne constituent pas une VA dans le paysage de la négociation et du DS, 12 font état de difficultés de fonctionnement inhérentes à divers facteurs (manque d'implication des personnes qui sont bénévoles, de lien avec les entreprises, de moyens financiers, faible visibilité de l'instance, crise sanitaire).



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Question 29 : Au titre de votre organisation, avez-vous apporté au sein de l'ODS des productions particulières ?

Du point de vue des OS et des OP, la majorité (respectivement 76% et 66%) estime ne pas avoir apporté de productions particulières au sein de l'ODS.

Au sein des OS, aucune organisation ne se distingue par un positionnement particulier.

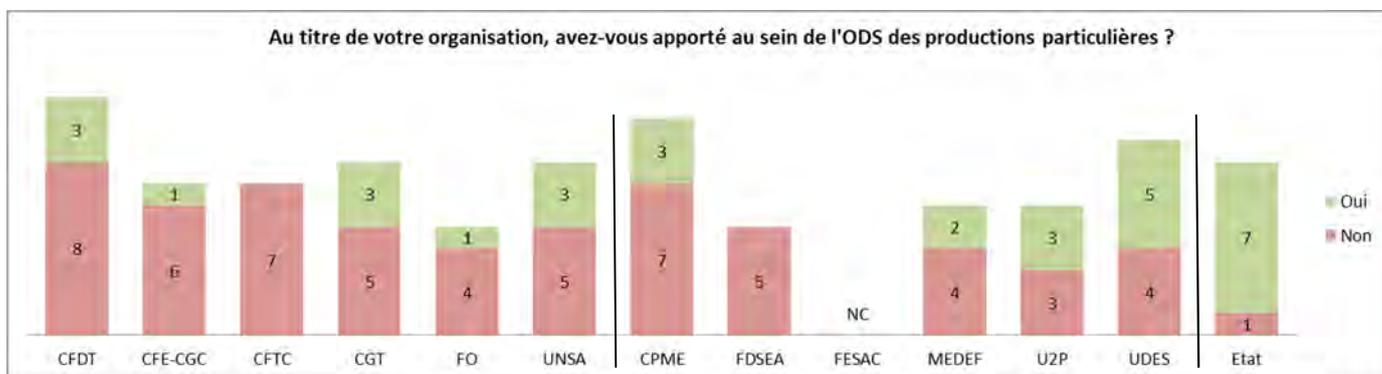
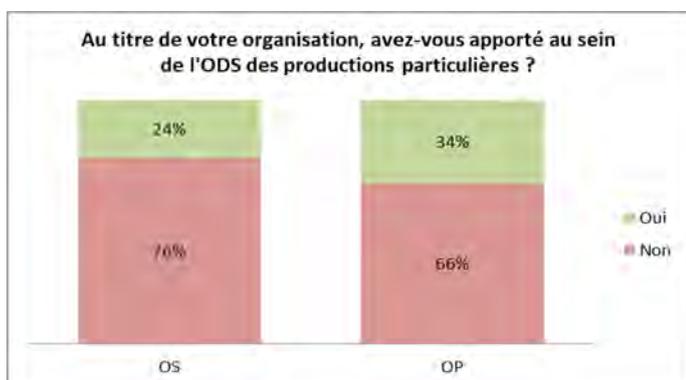
Concernant les OP, au sein de l'U2P et de l'UDES, les avis sont partagés sur les apports particuliers qu'ils considèrent avoir eu au sein de l'ODS.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 7 considèrent avoir apporté des productions particulières au sein de l'ODS et 1 juge que ce n'est pas le cas.

Analyse des commentaires :

Parmi les membres d'OS et d'OP, des personnes ont précisé les apports qu'elles ont pu faire au titre de leur organisation. Ainsi, 17 personnes font état d'apports d'informations ou de documents sur différents sujets (ex : sur les CSE dans la branche bâtiment, sur le contrôle des aides de l'Etat pour l'activité partielle, une étude sur l'impact du télétravail, l'expérience des chef-fes d'entreprises de moins de vingt salarié-es, une plaquette de promotion de la négociation collective, une enquête sur le type d'accord dans le textile,...).

Parmi les représentant-e-s de l'Etat, les apports ont porté notamment sur des données statistiques, des éléments d'analyses sur les accords d'entreprise, des informations sur différentes mesures portées par l'Etat notamment pendant la crise sanitaire.



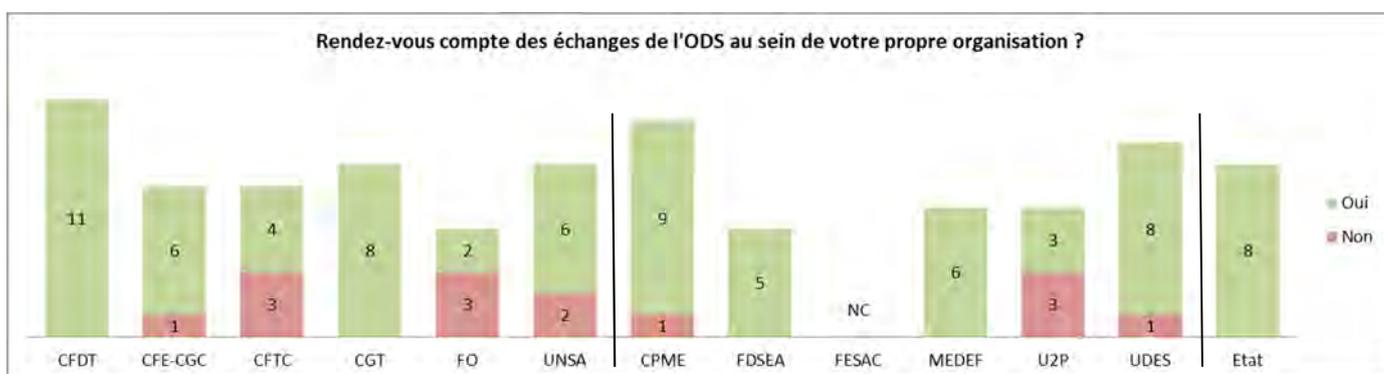
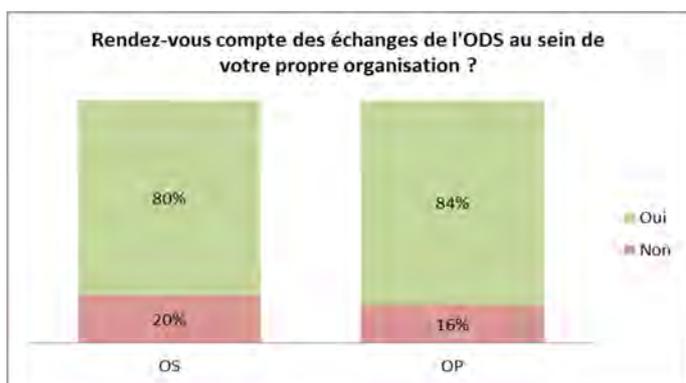
Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Question 30 : Rendez-vous compte des échanges de l'ODS au sein de votre propre organisation ? Si oui, cela a-t-il permis d'alimenter les discussions internes à votre organisation ?

Du point de vue des OS et des OP, la majorité (respectivement 80% et 84%, soit 37 représentants syndicaux et 32 représentants patronaux) déclare rendre compte des échanges de l'ODS au sein de leur propre organisation. Parmi eux, 23 personnes relevant d'OS et 23 relevant d'OP estiment que cela a permis d'alimenter les discussions internes à leur organisation.

Concernant les OS et les OP, environ la moitié des membres de la CFTC, de FO et de l'U2P déclarent ne pas rendre compte des échanges de l'ODS au sein de leur propre organisation.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, l'ensemble des personnes déclare rendre compte des échanges de l'ODS au sein de leur organisation et 6 considèrent que cela a alimenté les discussions internes à leur organisation.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Question 31 : Votre organisation s'est-elle appropriée les travaux de l'ODS ? Si oui, cela a-t-il permis d'alimenter les projets internes à votre organisation ?

Du point de vue des OS et des OP, un peu plus de la moitié des membres d'OS et d'OP (respectivement 54% et 53%) déclarent que son organisation s'est appropriée les travaux de l'ODS. Parmi eux, environ la moitié des membres d'OS et d'OP estime que cela a permis d'alimenter les projets internes de leur organisation.

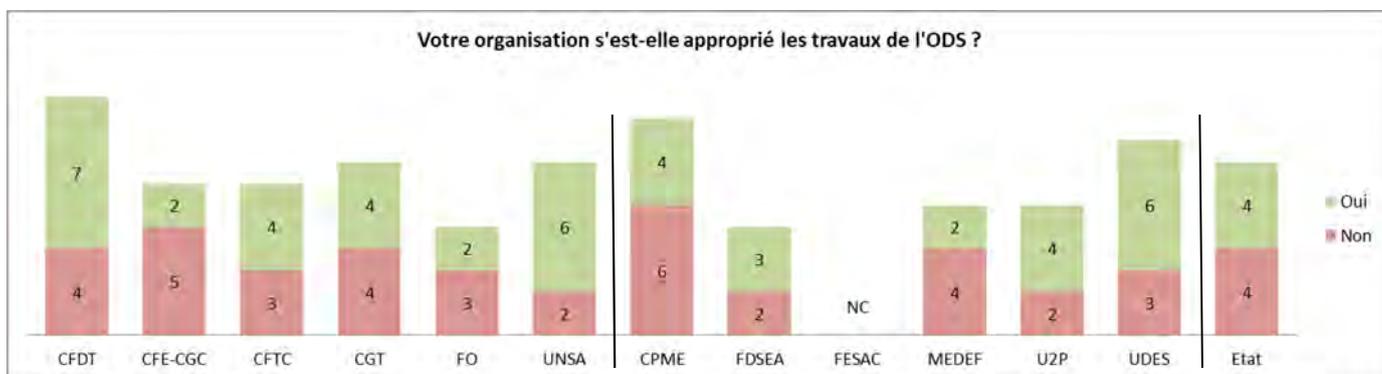
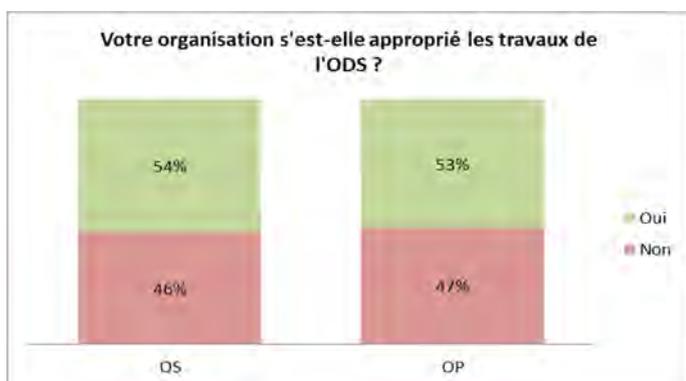
Concernant les OS, la majorité au sein de la CFDT et de l'UNSA déclare que son organisation s'est appropriée les travaux de l'ODS. Au contraire, au sein de la CFE-CGC, la majorité déclare que ce n'est pas le cas. A la CFTC, la CGT et FO ; les avis sont plus partagés.

Concernant les OP, la majorité au sein de l'U2P et de l'UDES déclare que son organisation s'est appropriée les travaux de l'ODS. Au contraire, au sein de la CPME et du MEDEF, la majorité déclare que ce n'est pas le cas. Les avis sont plus partagés à la FDSEA.

Du point de vue des représentant-es de l'Etat, parmi les 8 personnes, 4 déclarent que leur organisation s'est appropriée les travaux de l'ODS et 4 déclarent que ce n'est pas le cas. Parmi les 4 personnes ayant déclaré que leur organisation s'était appropriée les travaux de l'ODS, 2 jugent que cela a permis d'alimenter des projets internes.

Analyse des commentaires :

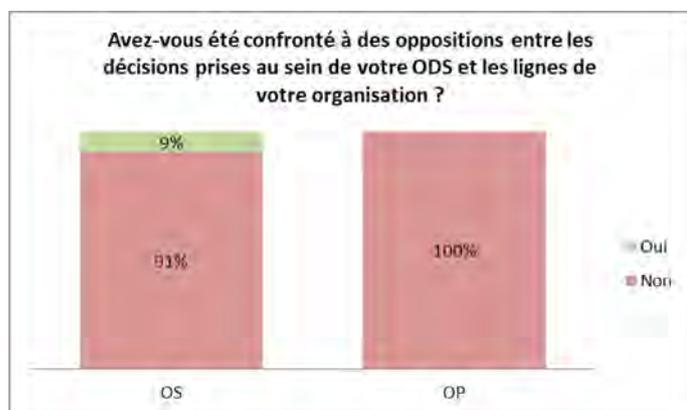
Parmi les membres d'OS et d'OP déclarant que leur organisation ne s'est pas appropriée les travaux de l'ODS, 16 expliquent cela par le manque de matière produite par l'ODS et 6 par le manque de temps et de moyens disponibles.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Question 32 : Avez-vous été confronté.e à des oppositions entre les décisions prises au sein de votre ODS et les lignes de votre organisation ?

Du point de vue des OS et des OP, 9% des membres d'OS (soit 4 personnes) considèrent avoir été confronté à des oppositions entre les décisions prises au sein de leur ODS et les lignes de leur propre organisation. En revanche, aucun des membres d'OP n'estime avoir été confronté à des oppositions entre les décisions prises au sein de leur ODS et les lignes de leur propre organisation.



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Question 33 : L'ODS vous a-t-il permis d'améliorer vos pratiques en matière de dialogue social ?

Du point de vue des OS et des OP, si 70% des membres d'OS considèrent que l'ODS ne leur a pas permis d'améliorer leurs pratiques en matière de DS, 58% des membres d'OP estiment que l'ODS leur a permis de les améliorer.

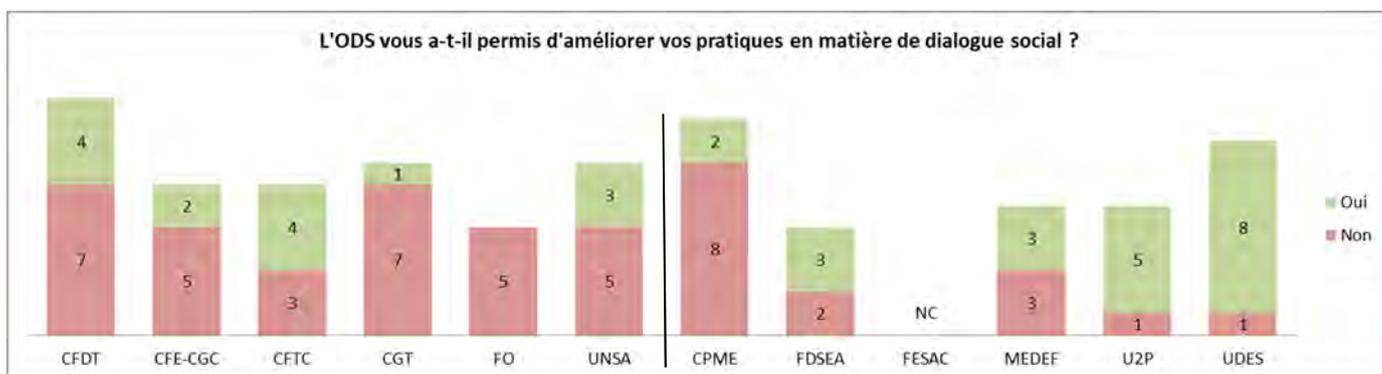
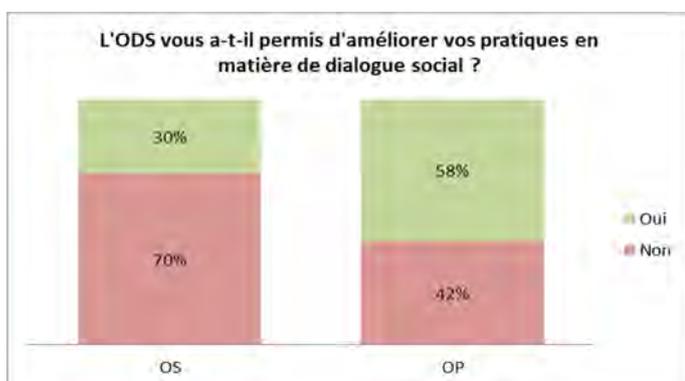
Concernant les OS, au sein de la CFTC, les avis sont partagés sur la question.

Concernant les OP, la majorité au sein de l'U2P et de l'UDES considère que l'ODS leur a permis d'améliorer leurs pratiques en matière de DS. Au contraire, au sein de la CPME, la majorité considère que ce n'est pas le cas. Les avis sont plus partagés sur la question à la FDSEA et au MEDEF.

Analyse des commentaires :

Parmi les personnes estimant que l'ODS ne leur a pas permis d'améliorer leurs pratiques en matière de DS, la principale raison invoquée est que **la pratique du DS est antérieure à la création des ODS et souvent ancienne** (16 personnes). Vient ensuite **le manque de mise en pratique des travaux des ODS** soit du fait que les travaux produits portent essentiellement sur de l'observation de données et n'ont donc pas d'application concrètes en termes de DS, soit qu'il n'y a pas eu suffisamment de travaux conduits par l'ODS pour que ce dernier permette d'améliorer les pratiques (9 personnes). Enfin, certaines personnes jugent que **l'ODS ne constitue pas un lieu de DS** donc qu'il n'y a pas matière à y améliorer ses pratiques (8 personnes).

En revanche, parmi les personnes estimant que l'ODS leur a permis d'améliorer leurs pratiques en matière de DS, la raison la plus fréquemment invoquée est qu'**en tant que lieu d'échanges, l'ODS permet de mieux connaître les interlocuteurs et de mieux comprendre leurs enjeux** (18 personnes). Sont aussi soulignés le fait que **l'ODS constitue un lieu d'échanges de bonnes pratiques** (8 personnes) et le fait que **l'ODS permet d'améliorer la connaissance de dispositifs ou de données chiffrées rendant ainsi les arguments employés lors du DS plus solides** (8 personnes).



Source : DREETS ARA-SESE - Enquête 2021 auprès des personnes siégeant dans les ODS – 92 répondant-es sur 100

Directrice de la publication : Isabelle NOTTER
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Étude, Statistique, Évaluation (SESE)
Evaluation réalisée par Fanny Soutoul, avec l'appui de Myriam Chanet

Tour Swisslife – 1, Boulevard Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04 72 68 29 00 – Télécopie : 04 72 68 29 29

Internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>

